

**PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSURANCE**  
VALANT NOTE D'INFORMATION

Contrat individuel d'assurance sur la vie N° LMP270071643V1 libellé en euros et/ou en unités de compte

*Epigéa*

## CONTRAT *Épigéa*

Le contrat **ÉPIGÉA** est un contrat individuel d'Assurance Vie libellé en euros et/ou en unités de compte, de type multisupports, souscrit auprès de La Mondiale Partenaire. Il est régi par le Code Français des Assurances. Il relève des Branche 20 : Vie décès et Branche 22 : Assurances liées à des fonds d'investissement, définies à l'Article R 321-1 du Code des Assurances.

Le contrat prévoit le paiement d'un capital ou d'une rente au terme de la souscription et propose également des garanties de prévoyance optionnelles et le cas échéant des profils. Le contrat est assorti d'une garantie de fidélité non rachetable affectée à l'épargne disponible au terme de la période de fidélité, si le contrat est toujours en vigueur à cette date. (voir **Articles 2, 22, 23, 24 et 30** de la présente proposition de contrat d'assurance) :

- En présence de garanties optionnelles, le contrat ne comporte pas pour la partie en euros de garantie en capital. Les frais complémentaires correspondant aux garanties de prévoyance, aux options ou profils de gestion éventuellement retenus par le Souscripteur viennent en effet en diminution de l'épargne acquise libellée en euros.
- **Pour la partie en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Le contrat prévoit que l'épargne constituée sur l'actif en euros donne droit à une participation aux bénéfices déterminée chaque année sur la base de 100 % des produits financiers nets des frais et charges financières et techniques (voir Article 25 de la présente proposition de contrat d'assurance).

Le contrat prévoit qu'après l'expiration de la période de renonciation, le Souscripteur peut demander par écrit, le rachat partiel ou total de son Contrat. Le rachat total aura pour effet de mettre un terme au Contrat ainsi que, le cas échéant, aux garanties optionnelles de prévoyance à compter de la date de la demande de rachat. **Lorsque le rachat intervient pendant la période de fidélité, le Souscripteur ne peut prétendre à aucune prime de fidélité.** L'Assureur doit verser les sommes dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la demande (voir **Articles 13, 15, 29 et 30** de la présente proposition de contrat d'assurance).

Le contrat prévoit les frais suivants :

- **Frais à l'entrée et sur chaque versement** : ils sont au maximum égaux à 4,50 % de chaque versement.
- **Frais de gestion sur encours en cours de vie du contrat au titre de l'Épargne disponible** :  
Les frais de gestion sont fixés à 1 % par an de l'épargne constituée pour les supports libellés en unités de compte,  
Les frais de gestion sont fixés à 1 % de l'épargne annuelle moyenne pour l'actif en euros.
- **Frais de gestion sur encours en cours de vie du contrat au titre de la garantie de fidélité** :  
Les frais de gestion sont fixés à 0,80 % par an de l'épargne constituée pour les supports libellés en unités de compte.
- **Frais de sortie** : ni frais, ni indemnité de rachat. Lorsque le rachat intervient pendant la période de fidélité, le Souscripteur ne peut prétendre à aucune prime de fidélité.
- **Autres frais** :
  - **Frais d'arbitrage** : Les frais d'arbitrage représentent 0,65 % de l'épargne arbitrée d'un support à un autre avec un minimum de 50 euros par opération.
  - **Frais des profils** : Les profils sont proposés dans le cadre de la garantie fidélité avec une majoration maximum des frais de gestion de 1,25 % par an selon le profil retenu. Ces frais viennent en complément des frais de gestion sur encours.
  - **Frais de la garantie décès complémentaire** : ces frais sont fixés à 0,15 % l'an de l'épargne constituée au titre de la garantie de fidélité. Ils viennent en majoration des frais de gestion sur encours.
  - **Frais de Garanties Optionnelles de Prévoyance** : ces frais sont prélevés trimestriellement sur l'épargne constituée disponible. Ces frais ne sont pas plafonnés.

Les frais supportés par les unités de compte sont précisés dans les fiches descriptives des unités de compte.

Les frais sont décrits dans l'**Article 28** de la présente proposition de contrat d'assurance.

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Le Souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires en cas de décès dans le bulletin de souscription ou ultérieurement par avenant au contrat. La désignation bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique (voir **Article 6** de la présente proposition de contrat d'assurance).

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la proposition de contrat d'assurance.

Il est important que le souscripteur lise intégralement la proposition de contrat d'assurance, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT</b> .....	<b>4</b>
ARTICLE 1 - DÉFINITIONS.....	4
ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT .....	4
ARTICLE 3 - DURÉE ET DATE D'EFFET DU CONTRAT .....	4
ARTICLE 4 - VALEUR DE RACHAT .....	4
ARTICLE 5 - DATES DE VALORISATION ET DATES D'EFFET DES OPÉRATIONS.....	4
ARTICLE 6 - LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ .....	4
ARTICLE 7 - LOI APPLICABLE AU CONTRAT ET RÉGIME FISCAL .....	4
ARTICLE 8 - DÉLAI ET MODALITÉS DE RENONCIATION.....	4
ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE L'ASSUREUR.....	5
<b>VERSEMENTS</b> .....	<b>5</b>
ARTICLE 10 - VERSEMENT INITIAL .....	5
ARTICLE 11 - VERSEMENTS LIBRES .....	5
ARTICLE 12 - VERSEMENTS PROGRAMMÉS .....	5
<b>DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE</b> .....	<b>5</b>
ARTICLE 13 - RACHAT PARTIEL .....	5
ARTICLE 14 - TRANSFORMATION EN RENTE .....	5
ARTICLE 15 - RACHAT TOTAL .....	5
<b>GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS</b> .....	<b>5</b>
ARTICLE 16 - GARANTIE DE PRÉVOYANCE PENDANT LA PÉRIODE DE FIDÉLITÉ .....	5
ARTICLE 17 - GARANTIE DE PRÉVOYANCE AU TERME DE LA PÉRIODE DE FIDÉLITÉ .....	6
ARTICLE 18 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES (hors garantie décès complémentaire) .....	6
ARTICLE 19 - DÉCÈS DE L'ASSURÉ.....	7
<b>GESTION DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE</b> .....	<b>7</b>
ARTICLE 20 - ARBITRAGES AU SEIN DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE .....	7
ARTICLE 21 - NOUVEAUTÉS RELATIVES À LA GESTION DE L'ÉPARGNE .....	7
<b>GARANTIE DE FIDÉLITÉ</b> .....	<b>7</b>
ARTICLE 22- NATURE DE LA GARANTIE ET PÉRIODE DE FIDÉLITÉ .....	7
ARTICLE 23 - CONTRIBUTIONS À LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ .....	7
ARTICLE 24 - ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ .....	7
<b>SUPPORTS D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>7</b>
ARTICLE 25 - VALORISATION SUR L'ACTIF EN EUROS.....	7
ARTICLE 26 - VALORISATION ET NOMBRE DES UNITÉS DE COMPTE .....	7
ARTICLE 27 - AJOUT ET REMPLACEMENT DES UNITÉS DE COMPTE .....	8
<b>FRAIS ET VALEURS DE RACHAT</b> .....	<b>8</b>
ARTICLE 28 - FRAIS.....	8
ARTICLE 29 - VALEURS DE RACHAT DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE.....	8
ARTICLE 30 - VALEURS DE RACHAT DES CONTRIBUTIONS À LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ.....	10
<b>INFORMATIONS</b> .....	<b>10</b>
ARTICLE 31 - INFORMATION DU SOUSCRIPTEUR .....	10
ARTICLE 32 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENT & MÉDIATION.....	10
ARTICLE 33 - PRESCRIPTION .....	10
ARTICLE 34 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS.....	10
<b>MINIMA</b> .....	<b>10</b>
ARTICLE 35 - MINIMA EN VIGUEUR AU 01/11/2006.....	10

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

## ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

### L'ASSUREUR

LA MONDIALE PARTENAIRE, Entreprise régie par le Code des Assurances, S.A. au capital de 73 413 150 euros, RCS Paris B 313 689 713, 14, rue Roquépine - 75379 PARIS Cedex 08.

### LE SOUSCRIPTEUR

La (ou les) personne(s) qui a (ont) demandé à souscrire au contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros dénommé ÉPIGÉA (ci-après désigné le « Contrat » ou « ÉPIGÉA ») après avoir reçu et pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels afférents au Contrat. Le Souscripteur choisit les caractéristiques de son Contrat en remplissant et signant un Bulletin de Souscription. Ses choix lui sont confirmés par l'envoi des Conditions Particulières émises par l'Assureur. Il est le seul habilité à désigner les Bénéficiaires et à modifier la clause bénéficiaire. En cas de souscription conjointe, toute demande doit être signée par chacun des Souscripteurs.

### L'ASSURÉ

La personne dont le décès déclenche le versement par l'Assureur d'un capital ou d'une rente aux Bénéficiaires désignés en cas de décès. Lors d'une co-souscription, les deux Souscripteurs sont Assurés. Sauf indication contraire exprimée lors de la souscription et acceptée par l'Assureur, le premier décès survenu parmi les Assurés met fin au Contrat.

### LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

La (ou les) personne(s) désignée(s) par le Souscripteur et indiquée(s) dans les Conditions Particulières, dans le dernier avenant en vigueur, dans un acte sous seing privé ou dans un acte authentique, pour percevoir le capital ou la rente dû par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré.

### LES UNITÉS DE COMPTE

Les unités de compte sont constituées de valeurs mobilières ou d'actifs, conformément à l'article L.131-1 du Code des Assurances.

### DEVISE DU CONTRAT

La Devise du Contrat est l'euro.

### LE CONTRAT

Le Contrat est constitué de la Proposition de contrat d'assurance valant note d'information, de l'Annexe financière, du bulletin de souscription, des Conditions Particulières, des fiches descriptives des unités de compte et des avenants.

## ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

ÉPIGÉA est un contrat individuel d'Assurance Vie libellé en euros et/ou en unités de compte, de type multisupports, souscrit auprès de La Mondiale Partenaire. Il est régi par le Code Français des Assurances. Il relève des Branche 20 : Vie décès et Branche 22 : Assurances liées à des fonds d'investissement, définies à l'Article R 321-1 du Code des Assurances.

ÉPIGÉA garantit le versement au(x) Bénéficiaire(s) d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'Assuré et permet au Souscripteur, en cours de Contrat, de racheter partiellement ou totalement à tout moment l'épargne constituée ou de la convertir en rente viagère.

Le Contrat est assorti d'une garantie de fidélité affectée à l'épargne disponible au terme de la période de fidélité, si le contrat est toujours en vigueur à cette date.

Le Contrat propose des garanties de prévoyance optionnelles permettant, en cas de décès de l'Assuré, le versement au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital tel que défini dans les dispositions relatives à la garantie choisie.

Le Contrat ne prévoit pas de mise en réduction.

## ARTICLE 3 - DURÉE ET DATE D'EFFET DU CONTRAT

ÉPIGÉA est un Contrat d'assurance de durée viagère, dont le terme est fixé au décès de l'Assuré.

Pour bénéficier des dispositions du contrat ÉPIGÉA, le souscripteur complète et signe un bulletin de souscription.

Le contrat est conclu à la plus tardive des deux dates suivantes, sous réserve d'acceptation par l'Assureur :

- date d'encaissement des fonds correspondants au versement initial par l'Assureur,
- date de réception par l'Assureur du Bulletin de Souscription dûment complété et signé, ainsi que toute autre pièce justificative que l'Assureur jugera nécessaire.

Le contrat prend effet à la première date de valorisation du contrat à compter de la date de conclusion du contrat.

## ARTICLE 4 - VALEUR DE RACHAT

L'épargne constituée sur l'actif en euros est exprimée en euros.

L'épargne constituée sur une unité de compte est égale à la contre-valeur en euros à la date de valorisation de l'unité de compte, multipliée par le nombre d'unités de compte inscrites au contrat après prise en compte des frais.

La valeur de rachat du contrat est égale à la somme des épargnes constituées sur l'actif en euros, sur les unités de compte, et le cas échéant les profils de gestion.

La valeur du contrat est déterminée à chaque date de valorisation du contrat.

Conformément à l'article R.331-5 du Code des Assurances, les contributions à la garantie de fidélité n'entrent pas en compte dans le calcul de la valeur de rachat du contrat pendant la période de fidélité.

## ARTICLE 5 - DATES DE VALORISATION ET DATES D'EFFET DES OPÉRATIONS

### DATES DE VALORISATION DU CONTRAT

Les dates de valorisation sont quotidiennes. Elles sont reportées au premier jour ouvré suivant si celui-ci est férié.

### DATES D'EFFET DES OPÉRATIONS

Les dates d'effet sont les dates auxquelles sont prises en compte les différentes opérations du contrat, notamment les versements, les rachats et les arbitrages.

Les dates d'effet sont quotidiennes. Elles sont reportées au premier jour ouvré suivant si celui-ci est férié.

Toute demande d'opération complète (comportant l'ensemble des pièces nécessaires demandées par l'Assureur) est prise en compte à la première date d'effet qui suit de deux jours ouvrés sa réception par l'Assureur avant l'horaire limite en vigueur (12 heures au 1er mai 2006).

Toute demande d'opération parvenue après l'horaire limite en vigueur est prise en compte à la date d'effet suivante.

Toute demande d'opération incomplète (pièces manquantes demandées par l'Assureur) est prise en compte à la date d'effet suivante, à compter de la réception par l'Assureur de l'ensemble des pièces.

Les dates d'effet du 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année sont traitées automatiquement le 1er jour ouvré suivant ces quatre dates.

L'assureur se réserve la possibilité d'ajuster l'horaire limite en vigueur afin de pouvoir réaliser dans les meilleures conditions les opérations initiées par les Souscripteurs. Dans un tel cas, il en informera les Souscripteurs par l'envoi d'un courrier d'information.

En cas de pluralité d'opérations, il est précisé qu'une opération ne peut prendre effet qu'après un délai de deux jours ouvrés à compter du lendemain de la date de connaissance par l'assureur de l'ensemble des valeurs de réalisation des supports concernés par l'opération précédente.

Pour toute opération d'investissement ou de désinvestissement concernant les unités de compte libellées dans une devise autre que l'euro, les dates d'effet des actes de gestion pourront être différées, compte tenu des délais de change.

## ARTICLE 6 - LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

Le Souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires en cas de décès dans le bulletin de souscription ou ultérieurement par avenant au contrat. La désignation bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, ses coordonnées peuvent être fournies ; celles-ci seront alors utilisées par l'assureur pour le contacter en cas de décès de l'assuré. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Suivant le décès de l'Assuré, et afin de pouvoir percevoir le capital ou la rente, chaque Bénéficiaire doit accepter le bénéfice du Contrat.

### ACCEPTATION DU BÉNÉFICE DU CONTRAT

Lorsque l'acceptation du bénéfice du Contrat survient avant le décès de l'Assuré, elle a pour effet de rendre irrévocable la stipulation effectuée à son profit. Dans un tel cas et sous réserve d'une évolution de nature législative, réglementaire ou jurisprudentielle au travers d'un arrêt de principe de la Cour de Cassation, le Souscripteur ne peut plus, sans l'accord du(des) Bénéficiaire(s) acceptant(s), demander un rachat total ou partiel, une avance, ni donner son Contrat en garantie.

## ARTICLE 7 - LOI APPLICABLE AU CONTRAT ET RÉGIME FISCAL

Le contrat est régi par le droit français. Sa validité et son exécution seront soumises à l'application du droit français.

Pour les souscripteurs ayant la qualité de résident fiscal français, ÉPIGÉA est soumis au régime fiscal français de l'assurance vie. Pour les souscripteurs n'ayant pas cette qualité, sous réserve des dispositions contenues dans les conventions liant le pays de résidence du souscripteur à l'État français, le régime applicable est celui du prélèvement libératoire prévu à l'article 125 A III du Code Général des Impôts.

À titre indicatif, les caractéristiques principales de la fiscalité française applicables au Contrat lorsque le souscripteur dispose de la qualité de résident fiscal français, sont actuellement les suivantes :

- Imposition à l'Impôt sur le revenu ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire des produits au titre du contrat en cas de rachat et au terme du Contrat (art. 125-O A. du CGI),
- Application des prélèvements sociaux : la CRDS, la CSG, du prélèvement social et de la contribution additionnelle au prélèvement social (art. 1600-O D, art. 1600-O G du CGI...),
- Absence d'intégration dans la succession de l'assuré des capitaux ou rentes stipulés payables à son décès (art. L132-12 du Code des Assurances) sauf dans les cas d'application de l'article 757 B du CGI et sous réserve de la taxation forfaitaire prévue à l'article 990-I du CGI sous certaines conditions,
- Assujettissement à l'ISF de la valeur de rachat du contrat (art. 885 F du CGI).

Le souscripteur est informé que la fiscalité peut évoluer en cours de contrat.

L'engagement de l'assureur est exprimé avant la prise en compte des prélèvements fiscaux ou sociaux qui seront opérés dans le cadre réglementaire.

## ARTICLE 8 - DÉLAI ET MODALITÉS DE RENONCIATION

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat ; il lui suffit d'adresser une lettre recommandée avec avis de réception au siège de La Mondiale Partenaire (14 rue Roquépine, 75379 PARIS Cedex 08) dont le modèle figure ci-après. Le contrat prend fin à compter de la date de réception de la lettre adressée à La Mondiale Partenaire qui s'engage alors à rembourser, dans un délai maximum de trente jours, l'intégralité des sommes versées.

"Messieurs,

Je vous informe que je renonce à donner suite à ma souscription n° ..... au contrat ÉPIGÉA signée en date du ..... pour un montant de ..... et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Fait à ....., le..... Signature."

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat en utilisant le modèle ci-dessus pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception des conditions particulières l'informant de la conclusion du contrat.

#### ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE L'ASSUREUR

L'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) : 61, rue Taitbout - 75009 PARIS est l'autorité de contrôle de La Mondiale Partenaire.

## VERSEMENTS

Les primes versées ne doivent pas avoir pour origine des opérations constitutives d'une infraction à la réglementation relative au blanchiment de l'argent ou d'une infraction à la loi. Le Souscripteur s'engage à fournir à LA MONDIALE PARTENAIRE toute information que cette dernière jugerait nécessaire pour s'assurer de l'origine des fonds.

#### ARTICLE 10 - VERSEMENT INITIAL

Le Souscripteur détermine le montant de son versement initial en fonction des minima visés à l'article 35. Le versement, net de frais, est réparti selon le choix du Souscripteur entre l'actif en euros, les différentes unités de compte et le cas échéant les profils de gestion du Contrat.

Toutefois, il est précisé que si la part du versement initial investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) est supérieure à 305 000 euros, alors l'excédent sera investi sur le support monétaire d'attente.

Au terme d'une période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, les sommes investies sur le support monétaire d'attente seront transférées vers les supports indiqués par le Souscripteur, sans frais d'arbitrage.

En cas de non-réception par l'Assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat, de la preuve que l'assuré a été informé de la conclusion du contrat, l'Assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

#### ARTICLE 11 - VERSEMENTS LIBRES

Le Souscripteur détermine le montant des versements libres en fonction des minima visés à l'article 35.

Les versements, nets de frais, sont répartis selon le choix du Souscripteur. Le Souscripteur peut demander, pour chaque nouveau versement, une nouvelle répartition. À défaut, la répartition effectuée lors du versement précédent sera retenue.

Toutefois, il est précisé que pendant la période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, si la part investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) lors d'un versement complémentaire dépasse le seuil des 305 000 euros, alors l'excédent sera investi sur le support d'attente.

Au terme de la période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, les sommes investies sur le support monétaire d'attente seront transférées vers les supports indiqués par le souscripteur, sans frais d'arbitrage.

Tout versement libre est confirmé par un Avenant émis par l'Assureur.

#### ARTICLE 12 - VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Le Souscripteur peut également opter pour des versements programmés, prélevés automatiquement sur son compte bancaire, en fonction des minima visés à l'article 35.

Toute demande de mise en place de versements programmés reçue avant le 15 d'un mois est effective à compter du mois suivant.

Selon la périodicité retenue, les versements programmés prennent effet à la première date de valorisation du mois, du trimestre, du semestre ou de l'année.

Les versements, nets de frais, sont répartis selon le choix du Souscripteur.

Toutefois, il est précisé que pendant la période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, si la part investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) lors d'un versement complémentaire dépasse le seuil des 305 000 euros, alors l'excédent sera investi sur le support d'attente.

Au terme de la période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, les sommes investies sur le support monétaire d'attente seront transférées vers les supports indiqués par le souscripteur, sans frais d'arbitrage.

Dans l'éventualité où l'Assureur serait dans l'impossibilité d'investir sur une unité de compte sélectionnée, notamment en cas de suppression ou de fermeture à l'investissement, une unité de compte de même nature viendra en substitution. Dans ce cas, la date d'effet de l'opération pourra être différée.

## DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

#### ARTICLE 13 - RACHAT PARTIEL

Sous réserve de réception par l'Assureur de la preuve que l'assuré a été informé de la conclusion du contrat et après l'expiration de la période de renonciation, le Souscripteur peut demander par écrit, le rachat partiel de son Contrat en fonction des minima visés à l'article 35.

À défaut d'indication contraire du Souscripteur, la répartition du rachat est effectuée au prorata de l'épargne constituée sur l'actif en euros et les unités de compte.

Lorsqu'une demande de rachat partiel conduit l'épargne constituée au titre de l'actif en euros, d'une unité de compte, et le cas échéant d'un profil ou d'une option de gestion, à un montant inférieur aux minima visés à l'article 35, le rachat pourra être traité comme un rachat total de

l'actif en euros, de l'unité de compte, du profil ou de l'option de gestion concerné(e).

Lorsqu'une demande de rachat partiel conduit l'épargne constituée, au titre du contrat, à un montant inférieur aux minima visés à l'article 35 ou 20 % des versements nets, elle est traitée comme une demande de rachat total avec toutes les conséquences qui s'y rattachent. **Ainsi, notamment lorsque le rachat intervient pendant la période de fidélité, le souscripteur ne peut prétendre à aucune prime de fidélité.**

Tout rachat partiel est confirmé par un Avenant émis par l'Assureur.

#### ARTICLE 14 - TRANSFORMATION EN RENTE

Sous réserve de réception par l'Assureur de la preuve que l'assuré a été informé de la conclusion du contrat et après l'expiration de la période de renonciation, le Souscripteur peut demander la transformation partielle ou totale de son épargne constituée en Rente (avec possibilité de réversion). Les documents contractuels expliquant la Rente sont à la disposition du souscripteur sur simple demande.

En cas de demande de transformation en Rente, les documents contractuels en vigueur seront fournis au Souscripteur. La valeur de rachat du Contrat à la date de transformation en rente détermine le capital constitutif de la rente. Le montant de la rente sera déterminé sur la base du capital constitutif en fonction du tarif en vigueur à la date de transformation en Rente et des options choisies au titre des garanties proposées.

Lors de la transformation du contrat en Rente, les pièces suivantes doivent être fournies à l'Assureur :

- une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité du créancier et, le cas échéant, de la personne désignée pour la réversion,
- un relevé d'identité bancaire,
- tout document nécessaire à la souscription des garanties choisies.

#### ARTICLE 15 - RACHAT TOTAL

Sous réserve de réception par l'Assureur de la preuve que l'assuré a été informé de la conclusion du contrat et après l'expiration de la période de renonciation, le Souscripteur peut demander par écrit, le rachat total de son Contrat. Le rachat total aura pour effet de mettre fin au Contrat et à toutes ses garanties y compris les garanties optionnelles de prévoyance à compter de la date de demande de rachat.

**Lorsque le rachat intervient pendant la période de fidélité, le Souscripteur ne peut prétendre à aucune prime de fidélité.**

La demande de rachat total doit préciser les références exactes du contrat concerné et être accompagnée de la photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport). Si le Souscripteur en fait la demande, en même temps que la demande de rachat total, l'Assureur peut procéder au règlement sous forme de titres, dans le respect des conditions visées à l'article L.131-1 du Code des Assurances. Les frais éventuels correspondant à ce mode de règlement sont supportés par le Souscripteur.

## GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS

#### ARTICLE 16 - GARANTIES DE PRÉVOYANCE PENDANT LA PÉRIODE DE FIDÉLITÉ

Pendant la période de fidélité, le souscripteur à ÉPIGÉA bénéficie d'une garantie plancher indexée et d'une garantie décès complémentaire.

- **La Garantie Plancher Indexée**

En cas de décès de l'assuré pendant la période de fidélité, cette option permet le versement aux bénéficiaires désignés d'un capital égal au cumul des versements nets effectués sur la souscription. Tout rachat partiel a pour effet de réduire la garantie dans les mêmes proportions que l'épargne disponible, majorée de la valorisation des contributions à la garantie de fidélité. Ce capital garanti sera indexé à la fin de chaque trimestre civil, pendant toute la période de fidélité, à un taux trimestriel équivalent au taux annuel de 3 %.

Lorsque le cumul des versements excède 15 millions d'euros et/ou si l'assuré est âgé de plus de 75 ans, des formalités médicales devront être accomplies par l'assuré. Cette option ne prend alors effet qu'après acceptation par l'assureur. Si l'assureur ne peut accorder cette option, le capital garanti en cas de décès de l'assuré est alors limité à l'épargne disponible.

Les frais liés aux formalités médicales sont à la charge du souscripteur lorsque celui-ci ne donne pas suite à sa souscription.

En cas de décès de l'assuré, le capital dû est donc égal au montant ainsi déterminé, conformément aux mentions de la souscription ou du dernier avenant en vigueur, sans pouvoir être inférieur à la première détermination de l'épargne constituée qui suit la date de réception de la déclaration de décès.

En cas de décès de l'assuré au-delà de la période de fidélité, le capital dû en cas de décès est égal au montant de l'épargne disponible.

Les prestations versées au titre de l'option garantie plancher indexée ne pourront excéder plus de 1,5 million d'euros d'épargne disponible à la date de règlement, majorée de la valorisation des contributions à la garantie de fidélité.

Lorsque des formalités médicales sont nécessaires, pendant l'accomplissement de ces formalités et jusqu'à l'acceptation par l'assureur, le capital garanti en cas de décès est égal à l'épargne disponible. La garantie en cas de décès prend effet le premier jour du trimestre civil suivant son acceptation par l'assureur.

Le coût de cette option est prélevé à la fin de chaque trimestre civil.

Lorsque, pendant un trimestre civil, le capital garanti en cas de décès est en moyenne supérieur au montant de l'épargne disponible, majorée de la valorisation du cumul des contributions à la garantie de fidélité, l'assureur prélève à la fin du trimestre le coût de la garantie décès en fonction de cette différence. Ce prélèvement, effectué au titre de la période écoulée, est fonction de l'âge de l'assuré à la date du calcul et se répartit au prorata des encours moyens sur l'ensemble des supports retenus par le souscripteur.

La tarification est définie à l'article 28 relatif aux frais du contrat. Toute modification de cette tarification sera communiquée au souscripteur un trimestre au moins avant son application. En cas d'augmentation tarifaire, le souscripteur pourra décider de limiter le capital garanti en cas de décès à l'épargne disponible.

#### • La garantie décès complémentaire

Par ailleurs, le souscripteur bénéficie pendant la période de fidélité d'une garantie décès complémentaire qui permet, en cas de décès, de verser aux bénéficiaires un capital décès complémentaire égal à la différence entre d'une part, la valeur de rachat majorée de la valorisation du cumul des contributions à la garantie de fidélité et, d'autre part, le maximum entre la garantie plancher indexée et la valeur de rachat. Les frais liés à cette garantie sont fixés à 0,15 % l'an de l'épargne constituée au titre de la garantie de fidélité pendant la période de fidélité.

La garantie prend effet à la date indiquée à l'adhérent par LA MONDIALE PARTENAIRE.

La garantie prend automatiquement fin :

- au terme de la période de fidélité,
- lorsque l'assuré décède,
- lorsque l'assuré renonce à son contrat,
- lorsque la valeur de rachat du contrat devient nulle, par rachat total ou épuisement de l'épargne.

### ARTICLE 17 - GARANTIES DE PRÉVOYANCE AU TERME DE LA PÉRIODE DE FIDÉLITÉ

Au terme de la période de fidélité, le Contrat propose différentes garanties de prévoyance, qui sont optionnelles et dont la liste et les caractéristiques sont définies ci-dessous.

#### LES GARANTIES DE PRÉVOYANCES PROPOSÉES

##### • La Garantie Plancher

La garantie plancher peut être accordée à toute personne âgée de plus de 12 ans et de moins de 75 ans lors de la demande.

Des formalités médicales d'acceptation seront demandées, dès lors que le cumul des versements, net des rachats, excède 15 millions d'euros ou que l'Assuré (ou le plus jeune des deux en cas de souscription conjointe) est âgé de plus de 75 ans à la date d'un versement. À défaut de formalités médicales dûment remplies lors d'un versement ou en cas de refus du médecin Conseil de l'assureur, le capital minimum garanti au titre de la garantie plancher ne tiendra pas compte de ce versement.

Si les formalités médicales sont demandées pour les deux Assurés d'une souscription conjointe, le refus pour un seul des Assurés entraîne la non prise en compte du versement pour la garantie.

Les frais liés aux formalités sont à la charge de l'Assuré. Ils feront l'objet d'un remboursement forfaitaire par l'assureur lors de la prise d'effet de la garantie, selon le barème en vigueur disponible sur simple demande.

##### Capital assuré

Dans le cadre de la garantie plancher, ce capital garanti ne pourra pas être inférieur au montant de l'épargne constituée sur le Contrat lors de la prise d'effet de la garantie. Tout nouveau versement augmente ce capital minimum du montant net investi correspondant. En cas de rachat partiel, ce capital minimum est réduit dans les mêmes proportions que l'épargne constituée sur le Contrat à la date du rachat.

Il sera réévalué à la fin de chaque trimestre civil à compter de la prise d'effet de cette garantie, jusqu'au 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré.

##### • La Garantie Cliquet

La garantie cliquet peut être accordée à toute personne âgée de plus de 12 ans et de moins de 60 ans lors de la demande.

Des formalités médicales d'acceptation seront demandées dès lors que le cumul des versements, net des rachats, excède 15 millions d'euros ou que l'Assuré (ou le plus jeune des deux en cas de souscription conjointe) est âgé de plus de 60 ans à la date d'un versement. À défaut de formalités médicales lors d'un versement ou en cas de refus de la part du médecin conseil de l'assureur, le capital minimum garanti au titre de la garantie cliquet ne tiendra pas compte de ce versement et n'augmentera plus à compter de cette date.

Si les formalités médicales sont demandées pour les deux Assurés d'une souscription conjointe, le refus pour un seul des Assurés entraîne la non prise en compte du versement pour la garantie.

Les frais liés aux formalités sont à la charge de l'assuré. Ils feront l'objet d'un remboursement forfaitaire par l'assureur lors de la prise d'effet de la garantie, selon le barème en vigueur disponible sur simple demande.

##### Capital assuré

Dans le cadre de la garantie cliquet, ce capital ne pourra pas être inférieur au montant de l'épargne inscrite sur le contrat lors de la prise d'effet de la garantie. Il sera ensuite réévalué à la fin de chaque trimestre civil à compter de la prise d'effet de cette garantie, jusqu'au 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré, de sorte que le capital garanti ne puisse être inférieur à la plus haute valeur de l'épargne atteinte à la dernière valorisation d'un trimestre civil. Tout nouveau versement augmente ce minimum du montant net correspondant. En cas de rachat partiel, ce capital minimum est réduit dans les mêmes proportions que l'épargne constituée sur le Contrat à la date du rachat.

##### • La Garantie Majorée

La garantie majorée peut être accordée à toute personne âgée de plus de 12 ans et de moins de 75 ans lors de la demande.

Pour toute demande de garantie ou d'augmentation de garantie, des formalités médicales d'acceptation seront systématiquement demandées. La garantie ou son augmentation ne pourra prendre effet qu'après acceptation par l'assureur.

Dans le cas d'une souscription conjointe, le refus pour un seul des Assurés entraîne la non prise

en compte du versement pour la garantie.

Les frais liés aux formalités sont à la charge de l'assuré. Ils feront l'objet d'un remboursement forfaitaire par l'assureur lors de la prise d'effet de la garantie, selon le barème en vigueur disponible sur simple demande.

##### Capital assuré

Dans le cadre de la garantie majorée, ce capital ne pourra pas être inférieur au montant fixé sur le contrat lors de la prise d'effet de la garantie ou de sa dernière augmentation. Lors de chaque versement, si le souscripteur en fait la demande, le capital minimum garanti sera augmenté du montant net correspondant. En cas de rachat partiel, ce capital minimum est réduit dans les mêmes proportions que l'épargne constituée sur le Contrat à la date du rachat.

Il sera réévalué à la fin de chaque trimestre civil à compter de la prise d'effet de cette garantie, jusqu'au 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré.

### ARTICLE 18 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES (hors garantie décès complémentaire)

#### CAPITAL MAXIMUM ASSURÉ

Le capital versé, en complément de l'épargne gérée au titre des garanties accordées sur l'ensemble des contrats assurés par LA MONDIALE PARTENAIRE, ne pourra pas dépasser 1,5 million d'euros pour un même assuré.

Si le cumul des garanties dépasse ce montant maximum, les capitaux complémentaires seront prioritairement versés aux bénéficiaires des contrats dont les garanties sont les plus anciennes.

#### DURÉE DES GARANTIES

1. Les garanties prennent effet à la date indiquée au souscripteur par LA MONDIALE PARTENAIRE. Cette date sera, selon le cas :

- lorsque les formalités médicales ne sont pas nécessaires, la garantie en cas de décès prend effet au jour de la souscription du contrat ou au premier jour du trimestre civil suivant la souscription de la garantie si la garantie est choisie en cours de contrat.
- lorsque des formalités médicales sont nécessaires, pendant l'accomplissement de ces formalités et jusqu'à l'acceptation par l'Assureur, le capital garanti en cas de décès est égal à l'épargne constituée. La garantie prend alors effet le premier jour du trimestre civil suivant son acceptation par l'Assureur.

2. Les garanties prennent fin au dernier jour de l'année et se renouvellent ensuite par tacite prorogation le premier janvier de l'année suivante. Cette prorogation, peut être interrompue à tout moment par résiliation adressée par le souscripteur à l'Assureur ou par l'Assureur au souscripteur, par lettre recommandée avec avis de réception. Le courrier de résiliation doit être parvenu un mois au moins avant la fin du trimestre concerné.

3. Les garanties prennent automatiquement fin :

- lorsque l'assuré décède,
- lorsque l'assuré renonce à son contrat,
- lorsque la valeur de rachat du contrat devient nulle, par rachat total ou épuisement de l'épargne.

#### TARIFICATION

Les garanties font l'objet d'un coût à la fin de chaque trimestre civil, mais aussi au terme du contrat. Elle tient compte des rachats et versements effectués sur le trimestre ainsi que de leur date de prise d'effet.

Lorsque, sur une période, la moyenne de l'épargne constituée sur le contrat est supérieure à la moyenne des capitaux assurés au titre d'une garantie, elle ne donne lieu à aucun prélèvement. Dans le cas contraire, le prélèvement du coût de la garantie est prélevé selon le barème du chapitre « Frais et Valeurs de rachat », appliqué à la différence entre ces deux montants.

Le prélèvement du coût décès est effectué au prorata de l'épargne investie sur les différents supports d'investissement choisis, y compris l'actif en euros.

#### EXCLUSIONS

Sont exclus les décès résultant directement ou indirectement, entièrement ou en partie :

- du suicide ou de la tentative de suicide intervenant au cours de la première année d'effet d'une garantie ;
- de la pratique non conventionnelle ou dangereuse d'un sport ou d'un véhicule, en qualité de pilote ou de passager ;
- d'un événement mentionné comme exclusion lors de la prise d'effet ou de l'augmentation d'une garantie.

#### DÉCLARATION DE DÉCÈS

En cas de décès, les pièces demandées dans le cadre de la déclaration de décès devront être complétées par les documents suivants :

- un certificat médical précisant la cause exacte du décès de l'assuré.

En cas d'accident provoquant le décès :

- une déclaration d'accident précisant la nature, les circonstances, la date et le lieu de l'accident,
- la preuve de l'accident (procès verbal de gendarmerie ou de police, compte-rendu de l'accident, coupures de journaux...).

En tout état de cause, LA MONDIALE PARTENAIRE pourra demander tout justificatif complémentaire.

Dans tous les cas et à tout moment, le médecin conseil de LA MONDIALE PARTENAIRE devra avoir libre accès au dossier médical de l'assuré.

#### MODIFICATION

L'Assureur dispose de la faculté de modifier les limites d'âge (minimum ; maximum) et les montants garantis sous réserve d'en informer préalablement le Souscripteur.

## ARTICLE 19 - DÉCÈS DE L'ASSURÉ

### DÉTERMINATION DU MONTANT DES PRÉSTATIONS DÉCÈS

En cas de décès de l'Assuré, l'Assureur verse aux Bénéficiaires désignés un capital égal à la première détermination de l'épargne constituée qui suit la date de réception de l'extrait d'acte de décès de l'assuré.

Si l'une des garanties de prévoyance proposées est en vigueur à la date du décès, le capital versé sera alors majoré des capitaux complémentaires éventuellement dus au titre de cette garantie.

### PIÈCES NÉCESSAIRES AU RÈGLEMENT DES PRÉSTATIONS DÉCÈS

Une déclaration écrite doit être adressée dans les meilleurs délais par les Bénéficiaires à l'Assureur. Le règlement des sommes dues interviendra dans le délai maximum d'un mois à compter de la réception de l'ensemble des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'Assuré,
- une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque Bénéficiaire,
- une lettre rédigée par chaque Bénéficiaire manifestant son acceptation du bénéfice du Contrat,
- si nécessaire, un acte de notoriété ou tout acte établi par le notaire chargé du règlement de la succession de l'Assuré décrivant les règles de dévolution successorale,
- le cas échéant, les pièces imposées par la réglementation ou nécessaires à l'Administration.

En complément des documents susvisés, l'Assureur se réserve la possibilité de demander toute autre pièce justificative qu'il jugera nécessaire.

Si les Bénéficiaires en font la demande à la date de déclaration de décès, l'Assureur pourra procéder au règlement sous forme de titres, dans le respect des conditions visées à l'article L 131-1 du Code des Assurances. Les frais éventuels correspondant à cette opération seront supportés par les Bénéficiaires.

## GESTION DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE

### ARTICLE 20 - ARBITRAGES AU SEIN DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE

Sous réserve de réception par l'Assureur de la preuve que l'assuré a été informé de la conclusion du contrat et après l'expiration de la période de renonciation, le Souscripteur peut demander par écrit, à procéder à des Arbitrages de tout ou partie de l'épargne disponible, en fonction des minima visés à l'article 35. Il définit ainsi la nouvelle répartition de son épargne entre l'actif en euros, les unités de compte et les profils.

En cas d'arbitrage ayant pour effet de porter l'épargne constituée au titre de l'actif en euros, d'une unité de compte, d'un profil ou d'une option de gestion à un montant inférieur aux minima visés à l'article 35, l'Assureur se réserve la faculté de traiter cette demande en un Arbitrage total de l'épargne investie sur l'actif en euros, l'unité de compte, le profil ou l'option de gestion concerné(e).

Tout Arbitrage à l'initiative du Souscripteur est confirmé par un Avenant émis par l'Assureur.

### ARTICLE 21 - NOUVEAUTÉS RELATIVES À LA GESTION D'ÉPARGNE

Des nouveautés relatives à la gestion de l'épargne pourront être proposées ultérieurement dans le cadre du contrat.

## GARANTIE DE FIDÉLITÉ

### ARTICLE 22 - NATURE DE LA GARANTIE ET PÉRIODE DE FIDÉLITÉ

#### NATURE DE LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ

Le Souscripteur bénéficie d'une garantie de fidélité constituée par le prélèvement de contributions périodiques.

Conformément à l'article R 331-5 du Code des Assurances, cette garantie distincte de l'objet principal du contrat, ne peut être rachetée pendant la période de fidélité.

#### PÉRIODE DE FIDÉLITÉ

La période de fidélité est fixée pour une durée initiale de 8 ans. Elle peut être prorogée pour une durée maximale de 8 ans non renouvelable. Dans un tel cas, la demande du Souscripteur doit être parvenue à la compagnie au moins un mois avant le terme de la période de fidélité initiale.

#### CHOIX À LA SOUSCRIPTION

Le Souscripteur :

- définit à la souscription un taux de revalorisation annuel maximum pour son épargne disponible, compris entre 0 et 5 % par fraction de 0,5 %. Ce taux maximum de revalorisation ne constitue en aucune sorte une garantie en capital de la part de l'assureur,
- choisit les unités de comptes et les profils sur lesquelles il souhaite affecter les contributions à la garantie de fidélité, ainsi que la répartition. Aucune modification ne sera autorisée en cours de contrat.

### ARTICLE 23 - CONTRIBUTIONS À LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ

Les contributions à la garantie de fidélité sont déterminées à chaque fin de mois civil. Elles sont prélevées tout au long de la période de fidélité et sont égales, à la dernière date d'effet de la période, à la différence positive entre les deux valeurs suivantes :

- l'épargne disponible avant rachat partiel éventuel à cette date, après prélèvement des frais de gestion et, le cas échéant, après prélèvement des frais de la garantie décès,
- la valeur des versements nets au contrat capitalisés au taux de revalorisation maximum, corrigée des rachats partiels.

Aucune contribution ne sera prélevée dans les 30 jours qui suivent la prise d'effet de la souscription.

## ARTICLE 24 - ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ

À la fin du trimestre civil du terme de la garantie de fidélité et seulement si le contrat est toujours en vigueur, la prime de fidélité, après déduction des frais de gestion, est attribuée à l'épargne disponible selon la répartition en vigueur à cette date entre les différents supports du contrat.

Cette somme sera majorée de la quote-part revenant au Souscripteur sur les contributions valorisées des contrats ayant subi un rachat total pendant leur période de fidélité.

## SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

### ARTICLE 25 - VALORISATION SUR L'ACTIF EN EUROS

L'épargne constituée sur l'actif en euros est adossée à un actif financier représentatif des engagements libellés en euros et bénéficie, en l'absence de garanties optionnelles, d'une garantie en capital de la part de l'Assureur. Les fluctuations financières à la baisse sont au risque de l'Assureur. L'engagement de l'Assureur porte sur le montant des versements nets de rachats, arbitrages, contributions à la garantie de fidélité et frais de gestion prélevés.

Les frais complémentaires correspondant aux garanties de prévoyance, aux profils de gestion éventuellement retenus par le Souscripteur viennent en diminution de l'épargne acquise libellée en euros. Dans ce cas, aucune garantie en capital n'est alors due par l'Assureur.

#### MODALITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉSINVESTISSEMENT

Lors d'un versement ou d'un arbitrage sur l'actif en euros, l'épargne constituée sur cet actif sera majorée du montant de l'investissement net de frais.

Lors d'un rachat, d'une contribution à la garantie de fidélité ou d'un arbitrage en provenance de l'actif en euros, l'épargne constituée sur cet actif sera diminuée du montant brut du désinvestissement.

L'épargne constituée à une date donnée est égale au cumul des versements nets et arbitrages investis, majoré de la participation aux bénéfices et diminué des rachats, des contributions à la garantie de fidélité et arbitrages désinvestis, du coût éventuel des garanties retenues et des frais du contrat.

#### DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La participation aux bénéfices est déterminée en fonction des résultats techniques et financiers de l'exercice. Elle est arrêlée, dans le respect des contraintes légales et réglementaires sur le minimum de participation à distribuer, à partir d'un compte de résultat comprenant :

- Au crédit :
  - Provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice,
  - Provisions techniques et réglementaires à l'ouverture de l'exercice,
  - Fonds de participation aux bénéfices à l'ouverture de l'exercice,
  - Flux nets investis (versements, arbitrages, transferts,...),
  - 100 % des produits financiers nets de charges liées à la gestion des placements,
  - Autres produits techniques.
- Au débit :
  - Provisions mathématiques à la clôture de l'exercice avant affectation de la participation aux bénéfices,
  - Provisions techniques et réglementaires à la clôture de l'exercice,
  - Flux bruts désinvestis (rachats, décès, arbitrages, transferts,...),
  - Frais et charges financières non directement imputés aux produits financiers,
  - Taxes et impôts,
  - Solde déficitaire éventuel de l'exercice précédent.

Le solde du compte de résultat est réparti comme suit :

- une dotation à la provision pour participation aux bénéfices,
- une participation aux bénéfices attribuée aux assurés pour l'exercice.

#### ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES AUX ASSURÉS

Au titre d'une année, la participation aux bénéfices est attribuée au plus tard le 31 mars de l'année suivante sur l'ensemble des souscriptions disposant d'une épargne investie sur l'actif en euros au 31 décembre. Elle est répartie en tenant compte des frais de gestion contractuels (sur encours et, le cas échéant, des frais de gestion des profils de gestion, des garanties de prévoyance éventuellement retenues) et des dates de versements, rachats, contributions à la garantie de fidélité et arbitrages, au taux de participation aux bénéfices dans les modalités décrites ci-dessus.

### ARTICLE 26 - VALORISATION ET NOMBRE DES UNITÉS DE COMPTE

L'épargne inscrite sur les unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur. L'engagement de l'Assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque du Souscripteur.

#### MODALITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉSINVESTISSEMENT

##### • Valeur liquidative

Pour une opération donnée (investissement / désinvestissement), la valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

##### • Investissement

Le montant de l'investissement (versement, arbitrage), net de frais, divisé par la valeur liquidative de l'unité de compte (majorée des éventuels frais acquis à l'OPCVM) connue à compter de la date d'effet, est égal au nombre d'unités de compte acquises au titre de cet investissement.

Ce nombre sera arrondi au dix millième le plus proche.

**• Désinvestissement**

Le montant brut du désinvestissement (rachat, arbitrage), divisé par la valeur liquidative de l'unité de compte (diminuée des éventuels frais acquis à l'OPCVM) connue à compter de la date d'effet, est égal au nombre d'unités de compte cédées au titre de ce désinvestissement. Ce nombre sera arrondi au dix millième le plus proche.

**NOMBRE D'UNITÉS DE COMPTE**

Le nombre d'unités de compte évolue à chaque date de valorisation :

- par ajout des unités de compte acquises lors d'un versement, d'une contribution à la garantie de fidélité ou d'un arbitrage,
- par réinvestissement de 100 % des dividendes et coupons nets au jour de leur distribution,
- par diminution du nombre d'unités de compte correspondant à l'épargne rachetée ou arbitrée vers une autre unité de compte,
- par diminution du nombre d'unités de compte correspondant aux éventuelles contributions à la garantie de fidélité,
- par diminution du nombre d'unités de compte correspondant aux frais de gestion sur encours et, le cas échéant, des frais de gestion des profils de gestion,
- par diminution du nombre d'unités de compte correspondant aux frais correspondant à la garantie de prévoyance éventuellement retenue par le Souscripteur, selon le barème en vigueur à la date du calcul.

**ARTICLE 27 - AJOUT ET REMPLACEMENT DES UNITÉS DE COMPTE**

La nature et l'orientation de gestion financière des unités de compte sont indiquées dans l'Annexe Financière jointe à la Proposition de contrat d'assurance. Celle-ci est complétée par les fiches financières annexées aux Conditions Particulières.

De nouvelles unités de compte pourront être ajoutées à tout moment par l'Assureur en cours de Contrat.

En cas de liquidation, fusion ou substitution d'un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) référencé au Contrat, une nouvelle unité de compte présentant les mêmes orientations sera prise comme valeur de référence : l'épargne initialement inscrite sur cet OPCVM sera alors arbitrée, sans frais, sur la nouvelle unité de compte.

De même, en cas de modification des modalités de valorisation, de souscription ou de rachat sur un OPCVM, l'Assureur se réserve la possibilité de retenir une unité de compte présentant les mêmes orientations et dont les modalités sont compatibles avec les caractéristiques du produit ; l'épargne initialement inscrite sur cet OPCVM sera alors arbitrée, sans frais, sur cette nouvelle unité de compte.

Outre les cas dans lesquels les unités de compte seraient offertes pour une période définie, dès lors que sa décision est motivée par la recherche de l'intérêt du Souscripteur ou en cas de force majeure, l'Assureur disposera de la capacité de supprimer le droit offert à chaque Souscripteur de procéder à tout nouveau versement au titre d'une unité de compte déterminée.

**FRAIS ET VALEURS DE RACHAT**

**ARTICLE 28 - FRAIS**

**FRAIS COMMUNS**

**• Frais d'entrée**

Ces frais sont prélevés sur chaque versement. Ils sont au maximum égaux à 4,50 % de chaque versement.

**• Frais financiers**

Tous les frais et charges, taxes et impôts qui pourraient être facturés ou imputés à l'Assureur, soit lors de l'acquisition ou de la cession des parts d'OPCVM, soit en qualité de détenteur de parts sont à la charge du Souscripteur, suivant les conditions décrites dans les fiches financières annexées au contrat.

**• Frais des unités de compte**

Les frais supportés par les unités de compte sont précisés dans les prospectus des unités de compte.

**• Frais de rachat**

Le contrat ne comporte pas de frais de rachat, ni d'indemnité de rachat.

**• Frais de nouvelles options ou garanties**

Dans le cas où une nouvelle option ou garantie serait proposée au contrat, les frais spécifiques seront indiqués dans les dispositions particulières relatives à celle-ci.

**FRAIS AU TITRE DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE**

**• Frais de gestion sur encours**

Les frais de gestion sont fixés à 0,0833 % par mois de l'épargne constituée pour les supports libellés en unités de compte, soit 1 % par an. Ils sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrites au Contrat.

Les frais de gestion sont fixés à 1 % de l'épargne annuelle moyenne et sont prélevés au moment de l'attribution de la participation aux bénéfices pour l'actif en euros.

**• Frais d'arbitrage**

Les frais d'arbitrage représentent 0,65 % de l'épargne arbitrée d'un support à un autre, avec un minimum de 50 euros par opération. Ils sont prélevés au moment de l'arbitrage sur le montant de l'épargne arbitrée. Ces frais sont supprimés pour les arbitrages d'épargne effectués à destination des profils et des options de gestion.

**FRAIS AU TITRE DE LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ**

**• Frais de gestion sur encours**

Les frais de gestion sont fixés à 0,0667 % par mois de l'épargne constituée pour les supports

libellés en unités de compte, soit 0,80 % par an. Ils sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrites au Contrat.

**• Frais des profils**

Des frais de gestion complémentaire s'appliquent sur l'épargne gérée sous profil. Ils sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrites au sein du profil.

Le profil INTERNATIONAL FLEXIBLE 60 est proposé avec une majoration des frais de gestion de 0,0833 % par mois, soit 1 % par an. Ces frais viennent en complément des frais de gestion sur encours.

Le profil INTERNATIONAL FLEXIBLE 100 est proposé avec une majoration des frais de gestion de 0,1042 % par mois, soit 1,25 % par an. Ces frais viennent en complément des frais de gestion sur encours.

Le profil EUROPE 70 est proposé avec une majoration des frais de gestion de 0,0833 % par mois, soit 1 % par an. Ces frais viennent en complément des frais de gestion sur encours.

Le profil EUROPE 100 est proposé avec une majoration des frais de gestion de 0,1041 % par mois, soit 1,25 % par an. Ces frais viennent en complément des frais de gestion sur encours.

**• Frais de la garantie décès complémentaire**

Ces frais sont fixés à 0,0125 % par mois de l'épargne constituée au titre de la garantie de fidélité, soit 0,15 % par an. Ils viennent en majoration des frais de gestion sur encours. Ils sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrites au contrat.

**COÛTS AU TITRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES DE PRÉVOYANCE**

Les coûts sont prélevés trimestriellement sur l'épargne disponible. Le barème est établi conformément à l'article A335-1 du Code des assurances (modifié par arrêté du 20 décembre 2005) et peut donc évoluer en cours de Contrat.

**• Barème en vigueur au 1er Janvier 2006**

Âge atteint au dernier anniversaire de l'assuré	Prime trimestrielle par assuré pour 1000 € assurés	Âge atteint au dernier anniversaire de l'assuré	Prime trimestrielle par assuré pour 1000 € assurés	Âge atteint au dernier anniversaire de l'assuré	Prime trimestrielle par assuré pour 1000 € assurés
30 ans	0,29 €	50 ans	1,46 €	70 ans	6,64 €
31 ans	0,30 €	51 ans	1,56 €	71 ans	7,26 €
32 ans	0,31 €	52 ans	1,67 €	72 ans	7,92 €
33 ans	0,33 €	53 ans	1,79 €	73 ans	8,64 €
34 ans	0,36 €	54 ans	1,92 €	74 ans	9,42 €
35 ans	0,38 €	55 ans	2,05 €	75 ans	10,29 €
36 ans	0,41 €	56 ans	2,19 €	76 ans	11,27 €
37 ans	0,45 €	57 ans	2,33 €	77 ans	12,35 €
38 ans	0,49 €	58 ans	2,49 €	78 ans	13,56 €
39 ans	0,54 €	59 ans	2,67 €	79 ans	14,98 €
40 ans	0,59 €	60 ans	2,86 €	80 ans	16,65 €
41 ans	0,66 €	61 ans	3,09 €	81 ans	18,58 €
42 ans	0,73 €	62 ans	3,34 €	82 ans	20,76 €
43 ans	0,81 €	63 ans	3,62 €	83 ans	23,13 €
44 ans	0,90 €	64 ans	3,94 €	84 ans	25,66 €
45 ans	0,99 €	65 ans	4,30 €	85 ans	28,38 €
46 ans	1,09 €	66 ans	4,69 €	86 ans	31,33 €
47 ans	1,18 €	67 ans	5,11 €	87 ans	34,50 €
48 ans	1,27 €	68 ans	5,58 €	88 ans	37,89 €
49 ans	1,36 €	69 ans	6,09 €	89 ans	41,44 €
				90 ans	45,15 €

Toute modification de la tarification sera communiquée au souscripteur un trimestre au moins avant son application. En cas d'augmentation tarifaire, il pourra mettre un terme à sa garantie.

**ARTICLE 29 - VALEURS DE RACHAT DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE**

**VALEURS DE RACHAT MINIMALES DE L'ÉPARGNE INVESTIE SUR L'ACTIF EN EUROS**

Les valeurs de rachat minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à la souscription. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

**• Valeurs de rachat minimales de l'épargne investie sur l'actif en euros en gestion libre, sans Garantie de Prévoyance**

Pour un versement initial correspondant à une épargne investie de 100 euros sur l'actif en euros en gestion libre, les valeurs de rachat minimales sont les suivantes :

	Au terme de 1 an	Au terme de 2 ans	Au terme de 3 ans	Au terme de 4 ans	Au terme de 5 ans	Au terme de 6 ans	Au terme de 7 ans	Au terme de 8 ans
Cumul des primes nettes versées	100	100	100	100	100	100	100	100
Actif en euros en gestion libre	100	100	100	100	100	100	100	100

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des prélèvements au titre d'une Garantie de Prévoyance lesquels ne sont pas plafonnés. Ainsi, si une Garantie de Prévoyance est choisie, il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros.

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des opérations : arbitrages, rachats partiels, contributions à la garantie de fidélité.

### VALEURS DE RACHAT MINIMALES DE L'ÉPARGNE INVESTIE EN UNITÉS DE COMPTE

Les valeurs de rachat minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à la souscription. Les prélèvements sociaux et fiscaux en cas de rachat ne sont pas pris en compte

Les valeurs de rachat en euros relatives aux unités de compte, sont obtenues en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur liquidative de l'unité de compte.

#### • Valeurs de rachat minimales de l'épargne investie sur les unités de compte en gestion libre, sans Garantie de Prévoyance

Pour un versement initial correspondant à une épargne investie de 100 unités de compte (valeur liquidative 1 000 euros) en gestion libre, les nombres d'unités de compte garantis sont les suivants :

	Au terme de 1 an	Au terme de 2 ans	Au terme de 3 ans	Au terme de 4 ans	Au terme de 5 ans	Au terme de 6 ans	Au terme de 7 ans	Au terme de 8 ans
Cumul des primes nettes versées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Unités de compte en gestion libre	99,00000	98,01000	97,02990	96,05960	95,09900	94,14801	93,20653	92,27447

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque du Souscripteur.

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des prélèvements au titre d'une Garantie de Prévoyance lesquels ne sont pas plafonnés. Ainsi, si une Garantie de Prévoyance est choisie, il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en nombre d'unités de compte.

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des opérations : arbitrages, rachats partiels, contributions à la garantie de fidélité.

### CALCUL DES VALEURS DE RACHAT LORSQU'UNE GARANTIE DE PRÉVOYANCE EST SOUSCRITE

Lorsqu'une garantie de prévoyance est souscrite, il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros et/ou en unités de compte. Les valeurs de rachat sont donc données avec une formule de calcul et des simulations.

#### • Formule de calcul de la valeur de rachat

Il est indiqué ci-dessous les formules de calcul

##### - Pour l'actif en euros

$$EA^{Actif\ euros}_{Année\ n} = EA^{Actif\ euros}_{Année\ n-1} \times (1 + Tx\ Participation\ au\ bénéfice - Tx\ Frais\ de\ gestion) \times \left(1 - \frac{Coût\ décès\ Année\ n}{EA^{Totale}_{Année\ n}}\right)$$

EA étant l'épargne acquise sur l'actif en euros.

EA Actif en euros<sub>0</sub> = prime nette investie sur le support en euros à la souscription du contrat.

Tx Participation au bénéfice : taux de participation au bénéfice pour l'année n.

Tx Frais de gestion : taux de frais de gestion de l'actif en euro.

La valeur de rachat exprimée en euros, à l'année n est égale à la valeur de rachat de l'année n-1 diminuée des frais de gestion et du coût de la garantie de prévoyance imputé sur le support en euros.

##### - Pour les unités de compte

Nombre de parts<sub>Unité de compte S1</sub> Année n = Nombre de parts<sub>Unité de compte S1</sub> Année n-1 × (1 - Tx Frais de gestion de l'unité de compte S1)

$$- \left( \frac{Coût\ décès\ Année\ n}{Valeur_{Année\ n}\ Unité\ de\ compte\ S1} \times \frac{EA\ Unité\ de\ compte\ S1\ Année\ n}{EA^{Totale}_{Année\ n}} \right)$$

Nombre de parts<sub>Unité de compte S1</sub> = Prime nette investie à la souscription sur l'unité de compte S1 divisée par la valeur nette liquidative S1.

EA Unité de compte S1 étant l'épargne acquise sur l'unité de compte S1.

Valeur<sub>Année n</sub> Unité de compte Unité de compte S1 étant valeur liquidative de l'unité de compte S1 à la date du calcul.

La valeur de rachat exprimée en nombre de parts, pour le support en unités de compte S1, à l'année n est égale au nombre d'unités de compte à l'année n-1 diminuée des frais de gestion et du coût de la garantie de prévoyance imputé sur l'unité de compte.

Les valeurs de rachat explicitées ci-dessus ne tiennent pas compte des opérations : arbitrages, rachats partiels, contributions à la garantie de fidélité.

Les valeurs de rachat en euros relatives aux unités de compte, sont obtenues en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur liquidative de l'unité de compte.

Lorsque, pendant un trimestre civil, le capital garanti en cas de décès est en moyenne supérieur au montant de l'épargne disponible, l'assureur prélève à la fin du trimestre le coût de la garantie décès en fonction de cette différence. Ce prélèvement, effectué au titre de la période écoulée, est fonction de l'âge de l'assuré à la date du calcul.

La probabilité de décès est établie, selon l'âge de l'assuré à la date de calcul, sur la base de la table de mortalité imposée par l'article A-335-1 du Code des Assurances.

Le prélèvement du coût décès est effectué au prorata de l'épargne investie sur les différents supports d'investissement choisis.

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la

baisse sont au bénéfice ou au risque du Souscripteur.

#### • Simulations des valeurs de rachat

Des simulations des valeurs de rachat sont données à titre d'exemple. Pour les unités de compte, les valeurs de rachat exprimées en euros sont obtenues en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur liquidative de l'unité à la date de calcul.

Les exemples ci-dessous présentent la prise en compte du coût décès, pour un souscripteur âgé de 50 ans à la prise d'effet de la garantie.

Trois hypothèses de rendements sont présentées : valorisation annuelle des unités de compte de 5 %, de 0 % de - 5 %.

Les valeurs minimales simulées ci-dessous sont présentées dans le cadre d'un versement initial net de 200 000 euros (soit un versement brut de 209 424,08 euros ; frais d'entrée de 4,50 %) :

- réparti à 50 % sur l'actif en euros et 50 % en unités de compte (valeur de l'unité de compte de 1 000 euros ; nombre de parts investies de 100) ; pour une valorisation annuelle des unités de compte de 5 %,

- réparti à 50 % sur l'actif en euros et 50 % en unités de compte (valeur de l'unité de compte de 1 000 euros ; nombre de parts investies de 100) ; pour une valorisation annuelle des unités de compte de 0 %,

- réparti à 50 % sur l'actif en euros et 50 % en unités de compte (valeur de l'unité de compte de 1 000 euros ; nombre de parts investies de 100) ; pour une valorisation annuelle des unités de compte de - 5 %,

Elles sont déclinées ensuite selon les garanties et options possibles.

Les valeurs ci-dessous ne tiennent pas compte des opérations : arbitrages, rachats partiels, contributions à la garantie de fidélité. Elles sont prises à titre d'exemple et n'ont pas de valeur contractuelle.

#### • Simulations des Valeurs de rachat minimales tenant compte de la Garantie Plancher indexée au taux de 3 % ainsi que la garantie décès complémentaire.

##### - Investissement de la part en Unités de compte en gestion Libre

Evolution annuelle des UC	5%	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes versées	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08
Cumul des primes nettes versées	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Valeurs minimales Unités de compte*	98,88577	97,76403	96,63211	95,48704	94,32543	93,14385	91,93910	90,70716	
Valeurs minimales Actif en euro	99 985,77	99 951,40	99 893,61	99 808,73	99 692,44	99 540,24	99 347,71	99 109,32	

Evolution annuelle des UC	0%	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes versées	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08
Cumul des primes nettes versées	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Valeurs minimales Unités de compte*	98,88249	97,74059	96,56794	95,35731	94,10018	92,78745	91,40992	89,95614	
Valeurs minimales Actif en euro	99 982,49	99 927,70	99 828,01	99 674,62	99 456,99	99 163,55	98 782,16	98 297,74	

Evolution annuelle des UC	-5%	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes versées	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08	209 424,08
Cumul des primes nettes versées	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Valeurs minimales Unités de compte*	98,86708	97,69100	96,46150	95,16688	93,79329	92,32585	90,74944	89,04524	
Valeurs minimales Actif en euro	99 967,08	99 877,55	99 719,19	99 477,76	99 136,20	98 675,67	98 076,27	97 313,31	

\* exprimées en nombre de parts.

## ARTICLE 30 - VALEURS DE RACHAT DES CONTRIBUTIONS A LA GARANTIE DE FIDÉLITÉ

Conformément à l'article R.331-5 du Code des Assurances, les contributions à la garantie de fidélité n'entrent pas en compte dans le calcul de la valeur de rachat du contrat pendant la période de fidélité.

	Au terme de 1 an	Au terme de 2 ans	Au terme de 3 ans	Au terme de 4 ans	Au terme de 5 ans	Au terme de 6 ans	Au terme de 7 ans	Au terme de 8 ans
Garantie de fidélité en euros	0	0	0	0	0	0	0	0

## INFORMATIONS

### ARTICLE 31 - INFORMATION DU SOUSCRIPTEUR

Chaque trimestre, l'Assureur adresse au Souscripteur un relevé de situation personnelle indiquant la valorisation de son Contrat.

Le Souscripteur doit signaler à la compagnie tout changement de domicile. À défaut, les courriers envoyés au dernier domicile connu produiront tous leurs effets.

### ARTICLE 32 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENT & MÉDIATION

Pour tout renseignement, le souscripteur peut s'adresser à son intermédiaire habituel. Si la réponse ne le satisfait pas, il peut alors adresser sa réclamation par courrier au Service Juridique de LA MONDIALE PARTENAIRE, 14 rue Roquépine, 75379 PARIS Cedex 08.

Si un désaccord persistait après la réponse donnée par LA MONDIALE PARTENAIRE, il peut demander l'avis du médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.). Les conditions d'accès à ce médiateur lui seront communiquées sur simple demande à l'Assureur.

### ARTICLE 33 - PRESCRIPTION

Toutes les actions dérivant d'un Contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Ce délai est porté à dix ans lorsque le Bénéficiaire est différent du Souscripteur.

Cette prescription peut être interrompue par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Souscripteur ou par le Bénéficiaire à LA MONDIALE PARTENAIRE (Articles L 114-1 et L 114-2 du Code des assurances).

### ARTICLE 34 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La collecte des données personnelles du souscripteur est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société La Mondiale Partenaire. Les destinataires de ces données sont les sociétés du groupe La Mondiale et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le souscripteur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès du Service Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 14 rue Roquépine, 75379 PARIS Cedex 08.

## MINIMA

### ARTICLE 35 - MINIMA EN VIGUEUR AU 01/11/2006

L'Assureur dispose de la faculté de modifier le montant des minima sous réserve d'en informer préalablement le Souscripteur.

#### VERSEMENTS

	Minimum
Versement initial	50 000 euros
Versements libres	3 000 euros
Versements programmés	Mensuels 150 euros
	Trimestriels 300 euros
	Semestriels 450 euros
	Annuels 750 euros
Investissement sur l'actif en euros	3 000 euros
Investissement sur une unité de compte	3 000 euros

#### RACHATS

	Minimum
Rachat partiel	3 000 euros
Montant devant rester sur l'actif en euros	3 000 euros
Montant devant rester sur une unité de compte	3 000 euros
Montant devant rester sur l'épargne disponible du contrat	10 000 euros

Un rachat intervenant pendant la période de fidélité, peut entraîner la perte de la garantie de fidélité.

## ARBITRAGE AU SEIN DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE

	Minimum
Montant de l'arbitrage	3 000 euros
Montant devant rester sur l'actif en euros	3 000 euros
Montant devant rester sur une unité de compte	3 000 euros

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - Entreprise régie par le Code des Assurances au capital de 73 413 150 euros - R.C.S. PARIS B 313 689 713 - 14, rue Roquépine - 75379 PARIS Cedex 08  
Adresse de correspondance : 32, avenue Emile Zola - TSA 61022 MONS-EN-BAROEUL - 59896 LILLE cedex 9 - FRANCE - Fax : 03 20 67 38 70 - 03 20 67 36 44

Le souscripteur peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de LA MONDIALE PARTENAIRE, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de LA MONDIALE PARTENAIRE.

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

## L'ASSURANCE VIE UN FANTASTIQUE OUTIL DE GESTION PATRIMONIALE

Le fait que l'assurance vie soit, depuis plusieurs décennies, le placement préféré des Français n'est certes pas le fruit du hasard.

L'assurance vie permet tout d'abord de répondre simultanément à deux des principaux objectifs recherchés dans la gestion de patrimoine.

Sa souplesse en fait l'outil idéal pour **la préparation de la retraite** :

- ◆ La souplesse dans les versements permet de se constituer un capital à son rythme (versements libres ou programmés sans engagement de durée),
- ◆ Les possibilités d'investissement multiples (produits de taux, actions, produits structurés, voire immobilier), offrent des réponses personnalisées à toutes les stratégies de placement envisageables, des plus sécurisantes aux plus dynamiques,
- ◆ Le choix au terme entre capital (retraits total, libres ou programmés) ou rente autorise tout type de sorties possible,
- ◆ Sa totale disponibilité permet de faire face aux aléas de la vie,
- ◆ Sa fiscalité allégée, tant sur les plus-values que sur les rentes, la rend plus attractive en terme d'optimisation fiscale que tout autre forme de placement.

**En matière successorale**, l'assurance-vie demeure évidemment un vecteur incontournable :

- ◆ La libre désignation des bénéficiaires (dans le respect des règles civiles) permet d'avantager un héritier, d'équilibrer des lots successoraux et de mieux préparer sa succession,
- ◆ Sa fiscalité, là encore privilégiée, permet d'atténuer sensiblement le poids des droits à acquitter, notamment pour les successions importantes.

En outre, l'assurance vie est un outil juridique qui, sous réserve de certaines précautions, peut s'avérer précieux, voire indispensable, dans la résolution de situations patrimoniales complexes :

- ◆ Démembrement de la clause bénéficiaire,
- ◆ Souscription conjointe,
- ◆ Souscription avec pacte adjoint,
- ◆ Souscription par des personnes sous tutelles,
- ◆ Mise en nantissement du contrat,

...ne sont que quelques exemples de montages envisageables...

ÉPIGÉA s'inscrit dans un cadre fiscal privilégié, celui de l'assurance-vie :

## Rachat(s) partiel(s) ou total (art. 125 OA du CGI)

*Lors de retraits, seule la part de plus-value attachée au retrait est taxable, ce qui a pour effet de diminuer le taux d'imposition global.*

La taxation sur les plus-values, contrairement à un compte titre par exemple, ne s'applique que lors de retraits de capitaux de votre contrat. Les arbitrages entre supports à l'intérieur du contrat n'ont donc aucune incidence fiscale .

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du compte et le rachat :

- ◆ **Avant 4 ans :**  
IR ou prélèvement libératoire de **35% + prélèvements sociaux** en vigueur (11% au 01/01/2008), sur les revenus et plus-values attachés au retrait.
- ◆ **Entre 4 et 8 ans :**  
IR ou prélèvement libératoire de **15% + prélèvements sociaux** en vigueur (11% au 01/01/2008), sur les revenus et plus-values attachés au retrait.
- ◆ **Après 8 ans :**  
IR ou prélèvement libératoire de **7,5% + prélèvements sociaux** en vigueur (11% au 01/01/2008) **après abattement annuel de 4 600 €** pour un célibataire, **9 200 €** pour un couple soumis à une imposition commune (mariage/PACS).

## Sortie en rente

Les rentes viagères ne sont soumises à l'IR que sur une part de leur montant déterminée en fonction de l'âge du bénéficiaire lors de la perception de la première rente :

- ◆ 70 % s'il a moins de 50 ans,
- ◆ 50 % entre 50 à 59 ans,
- ◆ 40 % entre 60 et 69 ans,
- ◆ 30 % à partir de 70 ans .

## Dénouement en cas de décès

*L'assurance prévoyance, couvrant la garantie de fidélité, n'est taxable au dénouement du contrat que pour une quote-part des primes affectées à celle-ci.*

**SPÉCIFICITÉ ÉPIGÉA**

En matière de droits de succession, les capitaux versés en cas de décès de l'assuré bénéficient :

**Primes versées avant l'âge de 70 ans de l'assuré (art. 990 I du CGI)**

- ◆ d'une exonération totale à hauteur de 152 500 € par bénéficiaire,
- ◆ d'une taxation spécifique de 20% au-delà.

**Primes versées après 70 ans (art. 757 B du CGI)**

- ◆ d'un abattement de 30 500 € sur le capital versé,
- ◆ d'une exonération totale sur les plus values réalisées.

En tout état de cause, aucun impôt sur la plus-value et aucune contribution sociale ne sont, en l'état actuel de la législation, prélevés en cas de décès.

## Impôt de Solidarité sur la Fortune (Art. 885 F du CGI)

*La part basculée dans la garantie de fidélité n'est pas soumise à l'ISF, pendant la période de fidélité.*

**SPÉCIFICITÉ ÉPIGÉA**

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 31 décembre.

# LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

Comme tous les contrats de notre gamme, il s'agit d'un contrat :

- ◆ à versements libres,
- ◆ à durée viagère,
- ◆ multisupport et multigestionnaire.

Le souscripteur choisit d'affecter librement son épargne lors de chaque versement entre les différents supports disponibles et peut, à tout moment, procéder à des arbitrages entre ces supports.

Ce contrat se distingue cependant par **l'existence de la garantie de fidélité**.

## Le principe de la Garantie de Fidélité

Le souscripteur détermine un taux de revalorisation maximal de son épargne compris entre 0% et 5%.

La plus-value réalisée excédant ce taux est transférée, chaque mois, gratuitement et automatiquement vers la garantie de fidélité.

Il s'engage, par ailleurs, à ne pas racheter plus de 80% des primes versées, faute de quoi il perdrait l'intégralité de sa prime de fidélité.

Ce système est prévu pour une durée de 8 années, renouvelable une fois.

Pendant cette période, les capitaux affectés à la garantie de fidélité ne sont pas rachetables et sont investis sur un ou plusieurs des supports proposés pour la garantie de fidélité.

En contrepartie de cette indisponibilité, le souscripteur bénéficie **des avantages** suivants :

- ◆ Des **frais de gestion réduits** sur la garantie de fidélité,
- ◆ De la **participation aux bénéfices techniques** : les souscripteurs effectuant un rachat conduisant l'épargne constituée à un montant inférieur à 20% des versements nets, pendant la période de fidélité, perdent la garantie de fidélité qui est alors partagée entre l'ensemble des autres souscripteurs,
- ◆ Du basculement systématique de tout ou partie de la plus-value mensuelle sur les supports spécifiques dont la vocation est, soit de sensibiliser, soit de désensibiliser le portefeuille.

En outre, le mécanisme induit des conséquences fiscales qui peuvent s'avérer intéressantes :

- ◆ La garantie de fidélité, non rachetable, n'entre pas dans la base taxable de **l'Impôt de Solidarité sur la Fortune**.



*Cet engagement de stabilité sur une longue durée d'une partie de l'épargne caractérise la fidélité.*

**SPÉCIFICITÉ ÉPIGÉA**

*Cette désensibilisation automatique du contrat constitue une excellente méthode de gestion à long terme.*

**SPÉCIFICITÉ ÉPIGÉA**

- ◆ La garantie de fidélité étant couverte par une assurance prévoyance, elle n'est taxable au dénouement du contrat que sur une fraction des primes décès.

# LES DIFFÉRENTS SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

ÉPIGÉA vous permet d'accéder à une large gamme de produits financiers :

- ◆ Les produits de Taux via 2 actifs en euros,
- ◆ L'immobilier via 1 SCI,
- ◆ La bourse via une large gamme d'OPCVM investis en actions et/ou sur des supports ponctuels (produits structurés),
- ◆ La multigestion via 4 profils de gestion et 1 fonds de fonds.

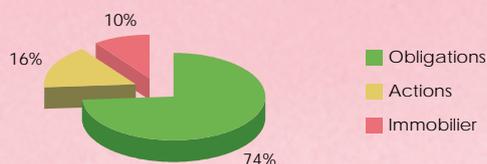
Vous pourrez ainsi répartir vos versements entre :

## L'EFFET CLIQUET

Les gains acquis à tout moment ne peuvent être remis en cause, quelle que soit la conjoncture future : c'est le fameux « effet cliquet ».

## Le Fonds en Euros classique

Il s'agit du « fonds général » de la Compagnie LA MONDIALE PARTENAIRE, représentant plus de 24,57 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Essentiellement investi en produits de taux, il bénéficie, conformément au Code des Assurances, d'une garantie de capital à tout instant.

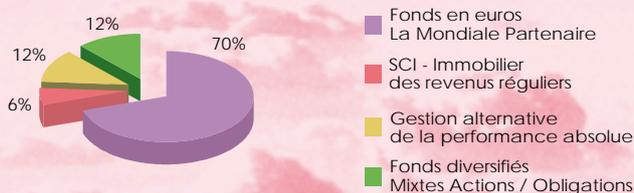


## SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Europatrimoine bénéficie du même effet cliquet permanent. Cependant la plus grande diversification des avoirs permet d'obtenir un objectif de performance à moyen terme supérieur à celui du fonds en euros classique.

## Le Fonds Europatrimoine

Ce fonds est basé sur le fonds en euros classique pour 70% à 80%. Le solde est investi sur des actifs peu volatils et décorrelés (immobilier, gestion alternative, OPCVM) et constitue le moteur de performance de l'actif.



## COMPOSANTE IMMOBILIÈRE

Fait rare en assurance-vie, ÉPIGÉA vous offre l'accès à l'un des piliers du patrimoine : l'immobilier.

Cette composante permet là encore une espérance de gain supérieure à moyen terme avec un risque mesuré.

## La SCI

En attendant l'avènement des OPCVI, nous vous proposons une Société Civile Immobilière qui se veut précurseur de ce nouveau type de placement :

- ◆ la SCI PHILOSOPHALE :  
À la différence des SCPI, elle peut être partiellement investie en instruments financiers liés à l'immobilier et offre ainsi encore plus de diversification, de souplesse et de liquidité.

## Les Supports ponctuels

En fonction des opportunités de marché, nous ouvrons ÉPIGÉA à des supports disponibles pendant une période limitée (produits structurés, EMTN...) répondant à un cahier des charges précis :

- ◆ Qualité de la signature,
- ◆ Lisibilité du produit,
- ◆ Potentiel de performance...

ÉPIGÉA vous permet également, au travers de l'enveloppe fiscale de l'assurance vie, d'accéder aux performances d'un portefeuille de valeurs mobilières.

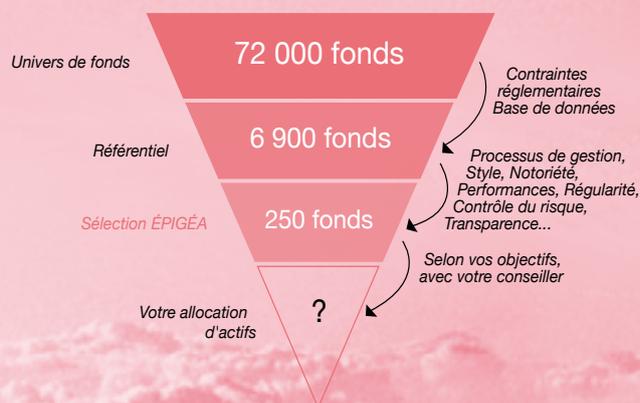
Nous avons, pour ce faire, retenu plus de 250 OPCVM (SICAV et FCP) parmi les meilleurs de leur catégorie, sélectionnés auprès d'une cinquantaine de gestionnaires de renommée internationale.

## La Sélection des OPCVM : Un process rigoureux

250 OPCVM... c'est à la fois beaucoup et peu au regard des milliers de fonds accessibles. Notre souhait est à la fois de proposer une très large gamme (des fonds généralistes aux fonds spécialisés, de la gestion croissance à la gestion alternative...) tout en demeurant très sélectifs.

Nos choix sont donc dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte notamment de critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- les performances réalisées sur les 5 et 3 dernières années,
- la volatilité de ces performances,
- la notoriété et l'expérience des gérants,
- la qualité de l'information,
- la complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion,
- la possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais.



Vous trouverez dans l'annexe financière les principales caractéristiques des supports proposés. S'agissant d'unités de compte soumises aux fluctuations des marchés, les performances passées ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie sur les résultats futurs.

## Les Styles de gestion

**Gestion Indicielle** : Consiste à reproduire la performance d'un indice de référence en composant un portefeuille identique à celui-ci.

**Stock-Picking** : Sélection des titres pour leur valeur intrinsèque.

**Gestion «Value»** : Recherche de valeurs sous-cotées.

**Gestion «Growth»** : Recherche de valeurs de croissance (progression des revenus supérieure à la moyenne).

**Approche Top Down** : Analyse fondamentale de l'environnement économique, politique et financier permettant de déterminer la composition du portefeuille par secteurs d'activités et zones géographiques.

**Approche Bottom-Up** : Privilégie la sélection de titres, mais les utilise en tenant compte ensuite de l'analyse fondamentale.

**Gestion Quantitative** : Modélisation du processus de gestion tenant compte des paramètres macroéconomiques (inflation, taux de croissance, taux d'intérêts...).

**Chartisme** : L'analyse graphique est sous-tendue par l'hypothèse que le passé tend à se répéter. L'objectif est de déceler l'évolution future dans l'analyse des courbes passées en identifiant des «configurations».

**Gestion Alternative** : Utilisation de techniques financières selon différentes stratégies visant à rechercher une performance absolue, régulière et décorrélée des marchés.

# LES SUPPORTS DE LA GARANTIE FIDÉLITÉ

ÉPIGÉA vous propose le choix entre 5 formules de gestion déléguées bénéficiant des caractéristiques communes :

- ◆ chaque formule offre une gestion interne vous déchargeant de tout souci de gestion ;
- ◆ chaque formule est multigestionnaire, c'est à dire composée d'OPCVM (sicav et fonds communs de placements) provenant de gestionnaires multiples et complémentaires, gage d'une sécurité accrue.

Ils se distinguent par leur forme juridique et leur niveau de sensibilisation au risque « actions ».

## Le Fonds multigérants

Épargne Sélection est un fonds de fonds réactif dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière : la partie investie en actions peut ainsi fluctuer entre 25% et 75% selon l'opinion du gérant sur les marchés financiers.

*Les choix opérés pour la gestion de la garantie de fidélité ne peuvent être modifiés. Il est donc primordial, pour ce type de contrat, de proposer des supports bénéficiant d'une multigestion diversifiée et évolutive.*

## Les Profils de gestion

En partenariat avec notre assureur, nous avons conçu un nouveau type de gestion déléguée par le biais de profils de gestion, véritables portefeuilles d'OPCVM constitués et gérés par un gestionnaire financier :

Le souscripteur bénéficie ainsi d'une transparence totale puisqu'il est informé, par les relevés trimestriels, de la composition détaillée de chaque profil et lors de chaque arbitrage opéré - sans frais - par un avenant spécifique.

Bien évidemment, chaque profil est multigestionnaire (une vingtaine de sociétés de gestion y sont représentées) et fait l'objet d'une définition claire des objectifs recherchés :

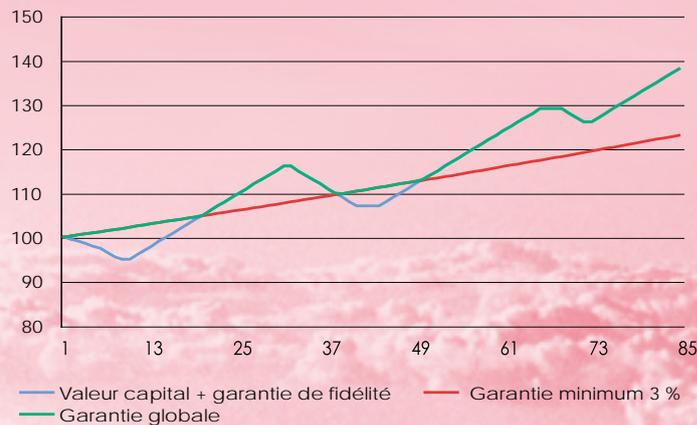
Nom du Mandat	Horizon	Volatilité	Objectif	Fourchettes d'allocation			
				Immobilier	Obligations	Alternatifs	Actions
International Flexible 60	8 ans	4 < vol < 10	Fonds en € + 2 à 3%	0 à 10%	20 à 80%	5 à 15%	20 à 60%
Europe 70	10 ans	7 < vol < 12	80% de Eurostoxx 50		30 à 50%		50 à 70%
International Flexible 100	12 ans	12 < vol < 18	Fonds en € + 3 à 6%	0 à 10%	0 à 60%	0 à 15%	40 à 100%
Europe 100	12 ans	12 < vol < 18	Surperformer Eurostoxx 50		0 à 10%		90 à 100%

# LES GARANTIES DÉCÈS

Par définition, la garantie de fidélité, non rachetable, ne fait pas partie du capital garanti en cas de décès pendant la période de fidélité.

Afin de ne pas léser les bénéficiaires du contrat en pareille hypothèse, il est donc indispensable d'y adjoindre une assurance prévoyance qui se caractérise par un double mécanisme :

- ◆ Une indexation automatique des primes versées à 3 % qui garantit, quelle que soit l'évolution des marchés, une revalorisation minimale aux bénéficiaires désignés en cas de décès ;
- ◆ Une garantie complémentaire qui couvre la différence entre ce taux minimum et la totalité de l'épargne disponible majorée des contributions à la garantie de fidélité revalorisées.



## Conséquence fiscale : Allègement de la base imposable

En effet, les sommes dues en cas de décès au titre de la garantie de fidélité étant couvertes par une garantie décès, l'assiette du prélèvement de la taxe de 20% est constituée d'une part, par la valeur de rachat du contrat (épargne disponible) et d'autre part, par la seule quote-part de prime affectée à cette garantie décès (annexe II de l'instruction du 30/12/99 relative à l'art. 990-I du CGI).

À titre d'exemple,  
Monsieur X décède à l'âge de 65 ans, son capital décès est de 1 000 000 €, la base taxable ne représente que 2,20% du capital décès transmis.  
Dans l'hypothèse d'un taux d'imposition à 20%, le montant du prélèvement s'élèverait à 4 400 €.

# COMMENT SOUSCRIRE ?

Vous trouverez dans la pochette accompagnant ce document :

- ◆ La proposition de contrat d'assurance valant note d'information du contrat **ÉPIGÉA**,
- ◆ Le bulletin de souscription,
- ◆ L'annexe financière relative aux différents supports disponibles sur le contrat,
- ◆ La dernière note d'information trimestrielle relative à ces supports,
- ◆ Un questionnaire patrimonial.

*Ces choix ne sont pas de simples formalités. Ils doivent prendre en compte votre environnement juridique et familial (régime matrimonial, origine des capitaux) et les objectifs que vous poursuivez en terme de transmission de patrimoine.*

Avec l'aide de votre conseiller, définissez :

- ◆ Le souscripteur et la clause bénéficiaire de votre contrat,
- ◆ La répartition de votre épargne entre les différents supports disponibles,
- ◆ La garantie décès éventuelle.

Votre conseiller transmettra à **NORTIA** votre bulletin de souscription et les annexes accompagnées de votre règlement (copie d'avis de virement ou chèque à l'ordre de **LA MONDIALE PARTENAIRE**).

## L'INFORMATION

Dès réception de votre souscription, vous recevrez un accusé de réception. Les conditions particulières de votre contrat, accompagnées des notices AMF des OPCVM souscrits, vous parviendront dans un délai maximum d'un mois. Vous recevrez chaque trimestre une position de compte accompagnée de notre lettre d'information trimestrielle. Vous trouverez enfin sur notre site **nortia.fr** toutes informations juridiques et financières sur la vie de votre contrat.

# INFORMATIONS CONCERNANT NORTIA

**Réglementation générale de l'Autorité des Marchés Financiers (Art. 335-3)  
et la Loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en assurance**

<b>Dénomination sociale</b>	NORTIA
<b>Forme juridique</b>	S.A.S (Société par Actions Simplifiée)
<b>RCS</b>	Roubaix - Tourcoing 398 621 102 000 43
<b>Capital au 01/07/07</b>	1 000 000 €

## ACTIVITÉ

Courtier en Assurance inscrit sur la liste des Courtiers en Assurances (ORIAS\*) sous le numéro 07 001 890 selon l'article R.512-5 du Code des Assurances.

NORTIA n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

DEXIA EPARGNE PENSION  
LA MONDIALE PARTENAIRE  
LA MONDIALE EUROPARTNER

\* ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance)  
1, rue Jules Lefebvre - 75311 PARIS Cedex 09 / orias.fr

## PROCÉDURE DE RECOURS ET DE RÉCLAMATION

Écrire à :  
Service réclamations  
NORTIA  
215, avenue le Nôtre  
BP 90335  
59056 ROUBAIX Cedex 1

## GARANTIE FINANCIÈRE

Police OBE INSURANCE EUROPE LIMITED QMG9771794131

## RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Police QBE INSURANCE EUROPE LIMITED QMG9661173567



NORTIA

Société de Courtage d'Assurances

215, Avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX cedex 1  
Tél : 03 28 04 04 04 - Fax : 03 28 04 04 05  
Web : [www.nortia.fr](http://www.nortia.fr) - Email : [nortia@nortia.fr](mailto:nortia@nortia.fr)

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Roubaix - Tourcoing 398 621 102  
Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances

## ANNEXE FINANCIÈRE

Contrat individuel d'assurance sur la vie N° LMP270071643V1 libellé en euros et/ou en unités de compte

*Epigéa*

# Annexe financière *Epigée*

En vigueur au 01/07/2007

## PRÉAMBULE

L'épargne est répartie, selon les choix exprimés par le souscripteur, entre l'actif en euros et les différentes unités de compte proposées ci-après.

Toutefois, il est précisé que si la part du versement initial investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) est supérieure à 305 000 euros, alors l'excédent sera investi sur le support monétaire d'attente.

Si la part investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) lors d'un versement complémentaire, pendant la période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, entraîne le dépassement du seuil des 305 000 euros, alors l'excédent sera arbitré vers le support d'attente.

Au terme d'une période de 30 jours à compter de la date d'effet du contrat, les sommes investies sur le support monétaire d'attente seront transférées vers les supports indiqués par le souscripteur, sans frais d'arbitrage.

En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que le souscripteur a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

## LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

### L'ACTIF EN EUROS

L'épargne constituée sur l'actif en euros est adossée à un actif financier à dominante obligataire représentatif des engagements libellés en euros donnant droit à une participation aux bénéfices déterminée chaque année sur la base de

100 % des produits financiers nets des frais et charges financières et techniques.

### LES UNITÉS DE COMPTE

L'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

La notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

### Indisponibilité d'une unité de compte

Dans le cas où le souscripteur sélectionne, lors d'une opération sur son contrat, une unité de compte devenue non éligible, notamment en cas de suppression ou de fermeture à l'investissement, l'épargne affectée à cette unité de compte sera investie sur le support monétaire d'attente. Par la suite et sur demande écrite du souscripteur dans un délai de 60 jours, il pourra être procédé à l'arbitrage sans frais de l'épargne investie sur le support monétaire d'attente vers l'ensemble des unités de compte de l'annexe financière en vigueur.

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
<b>• SUPPORT MONÉTAIRE D'ATTENTE</b>		
Trésorerie régulière	VÉGA COURT TERME FR0000294126	LA COMPAGNIE 1818 - GESTION
<p>L'OPCVM est nourricier de l'OPCVM Absolu Véga. L'objectif de gestion de la SICAV est identique à celui de l'OPCVM maître à savoir battre l'indice Eonia. Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de l'impact de ses frais de gestion propres.</p> <p><b>Zone géographique :</b> Zone Euro  <b>Frais d'entrée :</b> Directs maximum 1,00 % - Indirects maximum 1,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Directs fixes 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Directs maximum 0,4784 % TTC - Indirects maximum 0,1794 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		
<b>• AUTRES UNITÉS DE COMPTE</b>		
Diversifié international - Gestion flexible	AEDEN EUROPE FLEXIBLE (C) FR0000029944	KBL FRANCE GESTION
<p>AEDEN EUROPE FLEXIBLE vise prioritairement la recherche de plus-values à moyen et long terme à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de sociétés européennes.</p> <p><b>Indicateur de référence :</b> FTSEurofirst 300. Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion de la SICAV, mais l'indice le plus proche est le FTSEurofirst 300. La gestion de la SICAV est totalement libre et ne vise pas à répliquer cet indicateur de marché ; elle sera appréciée par rapport à l'évolution d'autres critères (contexte général des marchés, performance des gestions similaires,...), parmi lesquels l'évolution de cet indicateur de référence.</p> <p><b>Durée recommandée :</b> 60 mois  <b>Zone géographique :</b> Europe  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,75 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,392 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		
Actions immobilières et foncières	AEDEN INVEST - IMMO (C) FR0010080895	KBL FRANCE GESTION
<p>AEDEN INVEST IMMO vise prioritairement la recherche de plus-values à moyen et long terme à travers la gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de sociétés immobilières en prenant des risques limités. Les actions sont choisies au travers d'une sélection de titres «stock-picking», en recherchant plus particulièrement des valeurs de rendement et des valeurs génératrices de cash-flow.</p> <p><b>Durée recommandée :</b> 60 mois  <b>Minimum risque Action :</b> 60 %  <b>Zone géographique :</b> Communauté européenne  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,50 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,392 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		
Diversifié International - Allocation mixte	AGF RENDEMENT RÉEL FR0000992349	AGF ASSET MANAGEMENT
<p>L'objectif d'AGF Rendement Réel est la recherche, sur le long terme, d'une performance réelle, c'est-à-dire supérieure à l'inflation en investissant sur les marchés de l'or, des matières premières, de l'immobilier et des obligations indexées sur l'inflation.</p> <p><b>Durée recommandée :</b> 36 mois  <b>Minimum risque Action :</b> 80 %  <b>Zone géographique :</b> Monde entier  <b>Frais d'entrée :</b> Directs Maximum 3,00 %, Indirects Fixe 0,00%  <b>Frais de rachat :</b> Directs Fixe 0,00 %, Indirects Fixe 0,00%  <b>Frais financiers :</b> Directs Maximum 1,40 % TTC, Indirects Maximum 2,39%  <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Diversifié international - Allocation mixte	AGIR PLUS FR0007478938	AGILIS GESTION SA
AGIR PLUS est un fonds qui cherche à travers une diversification internationale à optimiser le couple rendement et risque en faisant varier l'exposition du portefeuille aux produits actions ou obligations en fonctions des anticipations de marché.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	AGRESSOR FR0010321802	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
AGRESSOR est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Fonds alternatifs	ALTERAM STRATÉGIE ACTIONS II FR0010371120	UFG ALTERAM
L'objectif du fonds ALTERAM STRATEGIE ACTIONS II, identique à celui du fonds maître ALTERAM STRATEGIE ACTIONS MASTER, est de sur-performer l'indice de Référence - 50% de l'EONIA capitalisé + 50% de MSCI World Local Currency, dividendes non réinvestis [code datastream : MSWRDL], les pondérations étant rééquilibrées quotidiennement - en offrant une exposition aux marchés actions et en délivrant des performances peu corrélées avec les classes d'actifs traditionnelles. Le fonds commun de placement vise à capturer une part significative de la hausse des marchés sous jacents, tout en ayant une sensibilité moindre dans les périodes de baisse. Le FCP vise également à conserver une volatilité comprise entre 5 et 12%.	Durée recommandée : 2 ans Frais d'entrée : Maximum 4 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,75 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Fonds alternatifs	ALTERAM TRESORIES PLUS FR0007070461	UFG ALTERAM
	Durée recommandée : 1 ans Frais d'entrée : Directs Maximum 0,20 %, Indirects Maximum 5,00% Frais de rachat : Directs Fixe 0 %, Indirects Maximum 5,00% Frais financiers : Directs Maximum 0,70 % TTC, Indirects Maximum 3,00% TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire au vendredi	
Actions Amérique du Nord - Générales	AMERICA LMM FR0007056064	LOUVRE GESTION
L'objectif de gestion du fonds est l'appréciation à moyen terme de la valeur de l'actif par le biais d'un portefeuille diversifié, composé principalement de parts ou actions d'OPCVM investis en actions d'Amérique du Nord.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Amérique du Nord Frais d'entrée : Directs Fixe 2,50 % - Indirects Fixe 2,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 1,00 % - Indirects Fixe 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,50 % TTC - Indirects Maximum 2,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Amérique du Nord - Générales	AMÉRIQUE RENDEMENT (C) FR0010201426	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
L'objectif de gestion du FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est d'optimiser la performance en sélectionnant des valeurs majoritairement nord-américaines, susceptibles de réduire leur décote par rapport à leur secteur d'activité ou à leur marché de cotation.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Amérique du Nord Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,65 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	AMPELOPSIS ÉQUILIBRE FR0007049119	PARIS LYON GESTION
Le fonds a pour objectif de permettre une valorisation à moyen terme grâce à une diversification équilibrée des investissements entre marchés actions et marchés de taux.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Fixe 4,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 2,50 % TTC - Indirects Maximum 5,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Sur la base des cours de clôture, toutes les semaines, le vendredi de bourse de Paris.	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions asiatiques hors Japon	ASIE RENDEMENT (C) FR0007072210	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
La gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés d'Asie hors Japon, susceptibles de réduire leur sous-évaluation par rapport à leur secteur d'activité ou à leur marché de cotation.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Asie hors Japon Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : quotidienne	
Actions asiatiques - ZP	ATLAS CHINE (C) FR0010188375	FINANCIÈRE ATLAS
L'objectif de gestion de l'OPCVM est la recherche d'une performance absolue. Il s'agit d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, un sur-rendement par rapport aux marchés classiques en profitant de la dynamique de croissance des pays de la zone Asie et de la Chine en particulier.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Chine Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,85 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions immobilières et foncières	AXA AEDIFICANDI (C) FR0000172041	AXA INVESTMENT MANAGERS
La SICAV propose une gestion dynamique à moyen long terme sur un horizon de placement de 5 ans en investissant notamment dans des valeurs cotées du secteur immobilier de la zone Euro.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 55 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,39 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - ZP	AXA EUROPE DU SUD (C) FR0000990608	AXA INVESTMENT MANAGERS
L'objectif du FCP est la recherche de performance par une exposition aux marchés d'actions internationales, par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.	Durée recommandée : 96 mois Zone géographique : Europe du Sud Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - générales	AXA FRANCE OPPORTUNITES (C) FR0000447864	AXA INVESTMENT MANAGERS
L'objectif du FCP est la recherche de performance corrélée, essentiellement aux marchés d'actions françaises, par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. Indicateur de référence : Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.	Durée recommandée : 96 mois Zone géographique : Europe du Sud Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - PMC	AXA FRANCE SMALL CAP (C) FR0000170391	AXA INVESTMENT MANAGERS
L'objectif de la SICAV est la recherche de performance par une exposition aux marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations du marché français. L'équipe de gestion mettra en oeuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.	Durée recommandée : 96 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Trésorerie dynamique plus	AXA IM CONVERTIBLES PLUS FR0000979544	AXA INVESTMENT MANAGERS
AXA-IM Convertibles Plus a pour objectif la recherche d'une surperformance du marché monétaire (indice EONIA + 0,50 %) sur un horizon de placement de 18 mois. Cet objectif est mis en oeuvre par des arbitrages sur divers supports de volatilité et notamment sur le marché des obligations convertibles.	Durée recommandée : 18 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions or et matières premières	AXA OR & MATIÈRES PREMIÈRES (C) FR0010011171	AXA INVESTMENT MANAGERS
<p>L'objectif de la SICAV est de chercher à répliquer la performance de l'indice composite de référence (2/3 l'indice FTSE World Mining et 1/3 par l'indice FTSE World Oil &amp; Gas), à la hausse comme à la baisse, diminuée des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité éventuelle applicable au fonds. La SICAV aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et l'évolution de l'indice à un niveau inférieur à 2% (ou de 10% de la volatilité de l'indice).</p>		
<p>Durée recommandée : 96 mois  Minimum risque Action : 60 %  Zone géographique : Monde entier  Frais d'entrée : Maximum 4,50 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Maximum 2,99 % TTC  Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Actions marchés émergents	AXA WORLD FUNDS TALENTS BRICK E EUR CAP LU0227146437	AXA INVESTMENT MANAGERS
<p>L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.</p>		
<p>Zone géographique : Brésil, Russie, Inde, Chine, Corée  Frais d'entrée : Fixe 0,00 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Fixe 1,75 %  Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Actions Japon	BARING JAPAN GROWTH TRUST GB0000798628	BARING FUND MANAGERS LIMITED
<p>Durée recommandée : 36 mois  Zone géographique : Japon  Frais d'entrée : Maximum 5,00 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Fixe 1,50 % TTC  Nature : FCP Devise : GBP Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Diversifié international - Dominante taux	BFT PATRIMOINE FR0007026828	BFT GESTION SA
<p>Le fonds est un OPCVM nourricier du fonds commun de placement Léna Patrimoine dont l'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance de l'ordre de EONIA + 200 points de base.</p>		
<p>Durée recommandée : 24 mois  Zone géographique : O.C.D.E.  Frais d'entrée : Maximum 3,00 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Directs maximum 0,50 % TTC - Indirects maximum 1,00 % TTC  Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Obligations convertibles Europe	BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE P FR0010028761	BNP PARIBAS AM
<p>L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, une performance comparable à celle de l'indicateur de référence UBS Europe Focus Convertible. L'indice de référence est le UBS Europe Focus Convertible.</p>		
<p>Durée recommandée : 36 mois  Zone géographique : Europe  Frais d'entrée : Maximum 2,00 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Maximum 1,20 % TTC  Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Actions françaises - Générales	BNP PARIBAS VAL FRANÇAISES P (C) FR0010028902	BNP PARIBAS AM
<p>L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance comparable à celle du marché actions français, représenté par l'indice de référence «SBF 120».</p>		
<p>Durée recommandée : 60 mois  Minimum risque Action : 90 %  Zone géographique : France  Frais d'entrée : Maximum 2,00 %  Frais de rachat : Fixe 0,00 %  Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC  Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		
Diversifié	BURGOND ÉQUILIBRE FR0010206813	CARDIF ASSET MANAGEMENT
<p>Le fonds a pour objectif de maximiser la performance, sur un horizon de placement minimum de 5 ans, dans le cadre d'une approche patrimoniale au travers d'une gestion active discrétionnaire.</p>		
<p>Indicateur de référence : cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence.</p>		
<p>Durée recommandée : 60 mois  Minimum risque Action : 10 %  Zone géographique : Zone Euro  Frais d'entrée : Directs maximum 2,95 % - Indirects maximum 1,49 %  Frais de rachat : Directs fixes 0,00 % - Indirects maximum 1,49 %  Frais financiers : Directs maximum 2,63 % TTC - Indirects maximum 2,63 % TTC  Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation  Périodicité : Quotidienne</p>		

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Obligations euro TLT	CAAM AGGREGATE LT EURO FR0010166025	CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMT
L'objectif du fonds consiste à sélectionner parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme afin de sur-performer sur 2 ans l'indice Lehman Brothers Euro Aggregate 7-10. À titre accessoire, le fonds pourra investir dans des obligations hors zone euro dans un but de diversification.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Fixe 1,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,75 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Obligations internationales	CAAM OBLIG INTERNATIONALES I FR0010032573	CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMT
La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Broad sur un horizon recommandé de placement de minimum 3 ans.	Durée recommandée : 36 mois Zone géographique : France - Monde Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,80 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Diversifié	CAAM STRATÉGIE INTERNATIONALE FR0010005462	CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMT
Sur un horizon minimum de placement de 4 ans, le fonds a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure de 3 % à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement.	Durée recommandée : 48 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Directs Maximum 2,30 % - Indirects Fixe 0,20 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,20 % TTC - Indirects Maximum 0,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions marchés émergents	CARMIGNAC ÉMERGENTS FR0010149302	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique d'allocation d'actif investi en valeurs des pays émergents et, portée essentiellement sur les actions sans écarter les obligations des pays émergents. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence, avec une volatilité inférieure à ce dernier.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Pays émergents Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - PMC	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS FR0010149112	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence l'indice DJ Stoxx 200 Small.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	CARMIGNAC EURO - INVESTISSEMENT FR0010149278	CARMIGNAC GESTION
La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle, avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice DJ Euro Stoxx .	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié Europe - Allocation mixte	CARMIGNAC EURO - PATRIMOINE FR0010149179	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence composé de 50% de l'indice DJ Euro Stoxx 50 + 50% de l'indice Eonia, capitalisé.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions internationales - Générales	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A FR0010148981	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World Free Index, converti en euros. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence, avec une volatilité inférieure à ce dernier.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	CARMIGNAC INVESTISSEMENT (E) FR0010312660	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World Free Index, converti en euros. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence, avec une volatilité inférieure à ce dernier.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 0,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,25 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Gestion flexible	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE FR0010147603	CARMIGNAC GESTION
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE est un fonds nourricier du fonds maître Carmignac Investissement dont l'objectif de gestion est pour rappel : «Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial MSCI AC World Free Index, converti en euros.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 4,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 0,50 % TTC - Indirects Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	CARMIGNAC PATRIMOINE A FR0010135103	CARMIGNAC GESTION
La gestion vise à surperformer son indicateur de référence composé de 50% de l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World Index, converti en euros + 50% de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur et est orientée vers la recherche d'une performance absolue et régulière, compatible avec l'impératif de sécurité que requiert la constitution d'un patrimoine à moyen terme compte tenu de son profil de risque, à savoir un investissement au minimum de 50% en obligations, bons du Trésor, titres de créances négociables sur les marchés européens et internationaux, le solde étant réparti en actions européennes et internationales.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié International - allocation mixte	CARMIGNAC PATRIMOINE E FR0010306142	CARMIGNAC GESTION
La gestion vise à surperformer son indicateur de référence composé de 50 % de l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World Index, converti en euros + 50% de l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur et est orientée vers la recherche d'une performance absolue et régulière, compatible avec l'impératif de sécurité que requiert la constitution d'un patrimoine à moyen terme compte tenu de son profil de risque, à savoir un investissement au minimum de 50% en obligations, bons du Trésor, titres de créances négociables sur les marchés européens et internationaux, le solde étant réparti en actions européennes et internationales.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 0,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions or et matières premières	CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES EUR CAP LU0164455502	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
L'objectif de ce compartiment est de rechercher une croissance à long terme des actifs, via une gestion de portefeuille portant sur des domaines d'activités diversifiés dans le secteur des matières premières.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 0,40 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 50 FR0010149203	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros + 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities Eur. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,00 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Diversifié international - Gestion flexible	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 75 FR0010148999	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence composé de 75% de l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros + 25% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities Eur. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,00 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Gestion flexible	CARMIGNAC PROFIL REACTIF 100 FR0010149211	CARMIGNAC GESTION
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance absolue et positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,00 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	CENTIFOLIA (C) FR0007076930	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion est la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée supérieure à l'indice CAC 40. <b>Indicateur de référence</b> : Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40. L'indice CAC 40 est un indice de référence boursier calculé comme la moyennearithmétique pondérée d'un échantillon de 40 actions représentatives du marché français. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 0,50 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	CENTIFOLIA EUROPE (C) FR0010058008	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion est la recherche d'une performance à comparer, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions de l'indice DJ Stoxx 600 des pays de la Communauté européenne.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Euro - PMC	CENTRALE AVENIR EURO FR0010191635	CCR ACTIONS
Le fonds vise prioritairement la recherche de plus-values à moyen/long terme à travers la gestion discrétionnaire, selon la méthode « value » (valeurs considérées par le gestionnaire comme décotées) d'un portefeuille d'actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations, ayant leur siège dans la zone Euro. Le fonds cherche à battre la performance du Dow Jones Euro Stoxx TMI Small. La réalisation des objectifs de performance du fonds n'est pas corrélée à l'évolution de l'indicateur de référence, ni en valeur relative ni dans le temps ; elle peut également nécessiter des durées d'investissement parfois plus longues que dans le cadre d'un portefeuille classique géré selon un mode différent du concept « value ».	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	CENTRALE CROISSANCE EUROPE FR0007016068	CCR ACTIONS
Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice FTSE All World Europe.	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,75 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	CENTRALE VALEUR FR0007053996	CCR ACTIONS
Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice DOW JONES STOXX 600 Price.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Fixe 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions technologies et médias	CENTRALE VALUETECH FR0007040753	CCR ACTIONS
Le fonds vise à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice DOW JONES STOXX 600 Price.	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	COMGEST MONDE FR0000284689	COMGEST SA
L'objectif de la gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique long terme au travers de la sélection de titres "stock picking". Le portefeuille est exposé en valeurs diversifiées internationales avec une prédominance des marchés actions. Aucun indicateur de référence n'est défini. La politique de gestion du gérant est par nature extrêmement souple, dépendant de son appréciation des marchés internationaux. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. En revanche, si l'investisseur le souhaite, il peut utiliser à titre purement informatif et a posteriori le MSCI All Country World.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 50 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 2,50 % Frais de rachat : Fixe 1,50 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la Bourse de Paris, y compris les jours fériés légaux.	
Actions immobilières et foncières	COMPAGNIE IMMOBILIÈRE ACOFI I (C) FR0000288532	ACOFI GESTION
La SICAV a pour objectif de refléter dans l'évolution de sa valeur liquidative la performance des entreprises immobilières cotées de la zone Euro dans lesquelles elle investit sur la base de critères d'analyse financière fondamentale. La SICAV cherche à réaliser une performance absolue la plus élevée possible sur longue période.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 2,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,49 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions immobilières et foncières	COMPAGNIE IMMOBILIÈRE ACOFI I (D) FR0000285793	ACOFI GESTION
La SICAV a pour objectif de refléter dans l'évolution de sa valeur liquidative la performance des entreprises immobilières cotées de la zone Euro dans lesquelles elle investit sur la base de critères d'analyse financière fondamentale. La SICAV cherche à réaliser une performance absolue la plus élevée possible sur longue période.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 2,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,49 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Dominante taux	CPR CROISSANCE PRUDENTE P FR0010097667	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 2 ans minimum – une performance supérieure à l'indice de référence (80 % JPM World hedged et 20 % MSCI World en euros).	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 30 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs maximum 5,00 % - Indirects maximum 3,00 % Frais de rachat : Directs fixes 0,00 % - Indirects maximum 3,00 % Frais financiers : Directs maximum 1,20 % TTC - Indirects maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	CPR CROISSANCE RÉACTIVE P FR0010097683	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 4 ans minimum – une performance supérieure à l'indice de référence (50 % JPM World hedged et 50 % MSCI World en euros).	Durée recommandée : 48 mois Minimum risque Action : 20 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs maximum 5,00 % - Indirects maximum 3,00 % Frais de rachat : Directs fixes 0,00 % - Indirects maximum 3,00 % Frais financiers : Directs maximum 1,20 % TTC - Indirects maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Obligations européennes - LT	CPR EURO BONDS P FR0010304089	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion est d'obtenir, grâce à un portefeuille d'obligations de la zone euro, une performance supérieure à celle de l'indice EUROMTS GLOBAL.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - Émergentes	CPR EUROPE NOUVELLE FR0010330258	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif est d'obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CECE, à la hausse comme à la baisse. L'évolution de la valeur liquidative du FCP restera proche de celle de l'indice CECE. L'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM et celle de l'indice ne devra pas dépasser 4 % ou 20 % de la volatilité de l'indice de référence.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe de l'Est Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Obligations inflations internationales	CPR OBLINDEX - I P FR0010107599	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif est d'obtenir, grâce à un portefeuille d'obligations internationales indexées sur l'inflation, une performance supérieure à l'Eonia capitalisé sur une base annuelle.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : O.C.D.E Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,70 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion	
Obligations européennes	CPR OBLSTRATÉGIE FR0007078027	CPR ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice Merrill Lynch EMU Direct Government 3-5 ans, en euros, grâce à une gestion obligataire active.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Directs Maximum 1,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 0,30 % TTC - Indirects Maximum 1,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Japon	DÉCENNIE CROISSANCE JAPON FR0000281495	INVEST ASIA
L'objectif de gestion consiste à sélectionner parmi les actions de sociétés japonaises en croissance, les titres qui représentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de surperformer l'indice Russel/Nomura Total Growth Index (dividendes inclus).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Japon Frais d'entrée : Fixe 3,20 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,2724 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions Japon	DÉCENNIE JAPON FR0000170870	INVEST ASIA
L'objectif de gestion consiste à sélectionner parmi les actions des sociétés japonaises, les titres qui représentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de surperformer l'indice Topix (dividendes inclus).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Japon Frais d'entrée : Maximum 3,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,70 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : La valeur liquidative des actions est calculée chaque jour de bourse de Tokyo, à l'exception des jours fériés légaux français	
Diversifié international - Allocation mixte	DNCA ÉVOLUTIF FR0007050190	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite CAC 40 (40%), Euro MTS 3-5 ans (30%) et MSCI Monde (30%) en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 40 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 0,50 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Euro - générales	DORVAL MANAGEUR FR0010158048	DORVAL FINANCE
L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite CAC 40 (40%), Euro MTS 3-5 ans (30%) et MSCI Monde (30%) en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 40 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 2,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0 % Frais financiers : Directs Maximum 2,10 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - PMC	ÉCHIQUIER AGENOR FR0010321810	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
ÉCHIQUIER AGENOR est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 2,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	ÉCHIQUIER MAJOR FR0010321828	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
ÉCHIQUIER MAJOR est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice et avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 2,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	ÉCOFI ACTIONS RENDEMENT (C) FR0000973562	ECOFI INVESTISSEMENTS
Le FCP a pour objectif d'optimiser la performance d'un placement en actions internationales à travers la sélection de titres émis par des sociétés qui se caractérisent par le versement de revenus réguliers et significatifs, sur un horizon de cinq ans, au moyen d'une stratégie de gestion discrétionnaire. <b>Indicateur de référence</b> : la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice MSCI WORLDINDEX converti en euro (dividendes réinvestis). Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indice.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Amérique du Nord - PMC	ÉLAN MIDCAP US FR0010139337	ROTHSCHILD & CIE GESTION
ÉLAN MIDCAP US a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice Russel Midcap® Index, en étant en permanence exposé à hauteur de 90% de son actif dans des actions ou autres titres en capital émis par des sociétés nord américaines de moyenne capitalisation.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 90 % Zone géographique : États-Unis Frais d'entrée : Maximum 2,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture de la Bourse américaine. Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré, d'ouverture de la bourse de Paris qui précède.	
Diversifié international - Gestion flexible	ÉLAN MULTI SÉLECTION RÉACTIF FR0007031323	ROTHSCHILD & CIE GESTION
ÉLAN MULTI SÉLECTION RÉACTIF a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie «Mixtes international flexible» définie par Standard & Poor's (indicateur S&P FZ Fd Mixtes Inter Flex), en investissant à plus de 90% en parts ou actions d'OPCVM.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 100 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Fixe 4,75 % - Indirects Fixe 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,86 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	ÉLITE FR0007053111	ROTHSCHILD & CIE GESTION
ÉLITE a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie « Diversifiées internationales - gestion flexible », définies par © EuroPerformance (indice FRA OPC DIV INT GEST FLEX), en investissant à plus de 90% en parts et/ou actions d'OPCVM ou de trackers.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,50 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 2,29 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	ÉLITE PEA FR0010177543	ROTHSCHILD & CIE GESTION
ÉLITE PEA a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie « actions européennes - généraux », regroupant les gestions opportunistes définie par ©EuroPerformance (indicateur FRA OPC ACT EUROPE GENERAL).Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Directs Maximum 4,75 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 2,00 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions Immobilières et Foncières	ELIXIME SELECTION REAL ESTATE A FR0010225607	UFG INVESTMENT MANAGERS
Le FCP aura pour objectif d'investir dans des OPCVM et titres vifs du secteur immobilier afin de bénéficier de la performance des sociétés cotées immobilières internationales.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 %, Indirects Maximum 2,00% Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 %, Indirects Maximum 2,00% Frais financiers : Directs Maximum 1,75 % TTC, Indirects Maximum 3,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Chaque vendredi
Actions européennes - Générales	EUROPE RENDEMENT (C) FR0007036546	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
L'objectif de gestion du FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est d'optimiser la performance en sélectionnant des valeurs européennes, susceptibles de réduire leur décote par rapport à leur secteur d'activité ou à leur marché de cotation.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,70 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions européennes - Générales	EUROPEANA (C) FR0010248336	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion est la recherche d'une performance à comparer, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions des pays de la Communauté européenne.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Diversifié Europe - Dominante taux	EUROSE FR0007051040	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 20% DJ EUROSXXX 50 et 80% EURO MTS. Dans des périodes jugées défavorables aux marchés des actions, le portefeuille pourra être concentré sur les obligations dont la maturité pourra être raccourcie. Ce fonds diversifié cherche à améliorer la rentabilité d'un placement prudent par une gestion active des actions et des obligations dans la zone euro. Il offre une alternative aux support en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.		Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,794 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions Amérique du Nord - Générales	FIDELITY FUNDS AMERICA FUND A USD LU0048573561	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
Les Compartiments d'Actions ont pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de Compartiments sont en principe limités.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : État-Unis Frais d'entrée : Maximum 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne
Actions Amérique du Nord - Générales	FIDELITY FUNDS AMERICAN GROWTH FUND A LU0077335932	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
Fidelity Funds propose des investissements dans des pools de valeurs mobilières internationales, gérés par des professionnels, dans différentes zones géographiques et dans différentes devises, afin de réaliser une croissance du capital ou des revenus ou encore un équilibre entre les deux.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : État-Unis Frais d'entrée : Maximum 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - Générales	FIDELITY FUNDS EUROPEAN GROWTH FUND A EUR DIS LU0048578792	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
Le Compartiment a pour objectif de fournir aux investisseurs une croissance du capital à long terme, provenant de portefeuilles diversifiés dont les valeurs mobilières sont gérées activement. Les revenus générés par ce type de Compartiments sont en principe limités. Les Compartiments d'Actions investissent essentiellement (c'est-à-dire au moins 70 % en valeur) et principalement (au moins 70 % et normalement 75 % en valeur) sur les marchés et secteurs visés par le nom même de chaque Compartiment, ainsi que dans des sociétés situées en dehors de ces marchés mais qui réalisent une partie substantielle de leurs revenus sur les marchés en question.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - générales	FIDELITY FUNDS FIDELITY GESTION DYNAMIQUE A LU0080749764	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 5,25 % Frais de rachat : Directs Fixe 0 % Frais financiers : Directs Fixe 1,5 % Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	FIDELITY FUNDS FRANCE FUND A LU0048579410	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
Fidelity Funds propose des investissements dans des pools de valeurs mobilières internationales, gérés par des professionnels, dans différentes zones géographiques et dans différentes devises, afin de réaliser une croissance du capital ou des revenus ou encore un équilibre entre les deux.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions asiatiques - ZP	FIDELITY FUNDS INDIA FOCUS FUND A EUR DIS LU0197230542	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
Visé à permettre un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions de sociétés indiennes cotées en Inde, ainsi qu'en valeurs mobilières de sociétés non indiennes ayant une partie prépondérante de leur activité en Inde.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Inde Frais d'entrée : Maximum 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions asiatiques hors Japon	FIDELITY FUNDS SOUTH EAST ASIA FUND A LU0048597586	FIDELITY FUND MANAGEMENT LTD
	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Pacifique hors Japon Frais d'entrée : Fixe 5,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,50 % TTC Nature : SICAV Devise : USD Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	FIDELITY TRILOGIE EUROPE FR0010139923	FIDELITY GESTION
L'objectif de gestion de Fidelity Trilogie Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de la Communauté Européenne dans l'optique de recherche de plus-values correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence, le MSCI Europe. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des Etats membres de la Communauté Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,90 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	FINANCE RÉACTION FR0007077326	FINANCE SA
L'objectif de gestion est de surperformer à moyen/long terme l'indice SBF 120. Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence, la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM peut s'écarter de la performance de l'indice.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte : Capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Obligations convertibles Europe	FORTIS L FUND BOND CONVERTIBLE EUROPE CAP LU0128352480	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUX
<p>Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations convertibles et en obligations échangeables dont l'action sous-jacente est émise par une société qui a son siège social ou exerce une partie prépondérante de son activité économique en Europe et admise à la cote officielle d'une bourse de valeurs européenne. Au moins 2/3 des investissements seront exprimés dans une devise européenne. Il peut également investir pour 1/3 de ses actifs au maximum en toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, sans que les investissements en actions et autres titres et droits de participation ne dépassent 10 % de ses actifs nets. Il peut également investir dans d'autres OPCVM ou OPC ayant une politique d'investissement similaire pour un maximum de 5 % de ses actifs.</p>		
<p><b>Durée recommandée :</b> 36 mois  <b>Zone géographique :</b> Europe  <b>Frais d'entrée :</b> Fixe 5,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Maximum 1,25 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : Elle est calculée en EUR et en USD chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg.</p>		
Obligations convertibles internationales	FORTIS L FUND BOND CONVERTIBLE WORLD CLASSIC CAP LU0194604442	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUX
<p>L'objectif général de la Société est d'assurer à ses investisseurs une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis tout en les faisant bénéficier d'une large répartition des risques. À cette fin, la Société investira principalement ses avoirs en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'OPC, dépôts auprès d'un établissement de crédit et instruments financiers dérivés, variés, libellés en toutes devises et émis dans différents pays.</p>		
<p><b>Durée recommandée :</b> 36 mois  <b>Zone géographique :</b> Monde entier  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 5,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Maximum 1,00 %  <b>Frais financiers :</b> Maximum 1,25 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est calculée en EUR et en USD chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg, pour autant que les marchés financiers correspondant à une fraction significative (approximativement 50 %) des actifs du compartiment aient été ouverts au moins un jour après celui qui a servi de base au calcul de la VNI précédente.</p>		
Obligations internationales	FORTIS L FUND BOND EUROPE EMERGING CAP LU0088340327	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUX
<p><b>Durée recommandée :</b> 96 mois  <b>Zone géographique :</b> Pays émergents  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 5,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Maximum 1,50 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> en EUR et en USD chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg.</p>		
Actions internationales - Générales	FORTIS L FUND OBAM EQUITY WORLD CAP LU0185157681	FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUX
<p>L'objectif général de la Société est d'assurer à ses investisseurs une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis tout en les faisant bénéficier d'une large répartition des risques. À cette fin, la Société investira principalement ses avoirs en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'OPC, dépôts auprès d'un établissement de crédit et instruments financiers dérivés, variés, libellés en toutes devises et émis dans différents pays. Du fait que la Société pourra investir en parts d'OPC, l'investisseur est exposé à un risque de dédoublement des frais (par exemple les frais de gestion des OPC dans lesquels la Société investit).</p>		
<p><b>Durée recommandée :</b> 96 mois  <b>Zone géographique :</b> Monde entier  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 5,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Fixe 1,25 %  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : Elle est calculée en EUR et en USD chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg.</p>		
Obligations internationales	FORTIS RDM EMERGENTS A FR0007008933	FORTIS INVEST MANAGEMENT FRANCE
<p>L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice JPM EMBI Global Diversified (Hedge in Euro) en prenant un risque moyen.</p>		
<p><b>Durée recommandée :</b> 24 mois  <b>Zone géographique :</b> Pays émergents  <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,00 %  <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 %  <b>Frais financiers :</b> Fixe 1,20 % TTC  <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		
Diversifié international - Allocation mixte	FP DYNAMIQUE FR0000944407	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
<p>L'objectif de la SICAV est une gestion dynamique offrant aux investisseurs une sélection d'OPCVM aussi bien orientés vers les actions que les obligations permettant d'optimiser la performance de la SICAV à long terme. Une recherche particulière est faite pour retenir des fonds offrant la meilleure progression sur le marché avec cependant une volatilité modérée.</p>		
<p><b>Durée recommandée :</b> 60 mois  <b>Zone géographique :</b> Monde entier  <b>Frais d'entrée :</b> Directs Maximum 2,50 % - Indirects Fixe 0,50 %  <b>Frais de rachat :</b> Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,50 %  <b>Frais financiers :</b> Directs Maximum 1,1794 % TTC - Indirects Maximum 2,392 % TTC  <b>Nature :</b> SICAV <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation  <b>Périodicité :</b> Quotidienne</p>		

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions françaises - PMC	FRANCE FUTUR (C) FR0010340612	BFT GESTION SA
Au sein de l'univers des petites valeurs françaises, le gérant opère une sélection à partir de l'analyse fondamentale des sociétés de manière à réaliser, dans la durée, une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC Mid & Small 190.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 80 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	GALLICA (D) FR0007056072	DNCA FINANCE
L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions représentés par l'indice SBF 120, via un investissement en actions françaises.	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 0,50 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions or et matières premières	GÉO-ÉNERGIES C FR0010127522	EDMOND ROTHSCHILD MULTI MNGT
Le Fonds est investi en gestions actions. Il vise une performance en ligne avec celle des sociétés exposées directement ou indirectement au secteur des matières premières et de l'énergie. Le risque sera réduit grâce à la diversification du portefeuille sur une majorité de grands titres internationaux à large marché qui ont à long terme un excellent comportement boursier et une grande pérennité. Le fonds est un fonds sectoriel.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,50 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 2,00 % TTC - Indirects Maximum 2,20 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Dominante taux	GLOBAL RENDEMENT FR0000985327	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
Le FCP a pour objectif de réaliser, à moyen terme (3 à 5 ans), une surperformance par rapport à l'indice composite 50% MSCI AC World exprimé en euro et 50% MSCI EMU Sovereign.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,50 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,20 % TTC - Indirects Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	INVESCO ACTIONS EUROPE E FR0010135871	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
Le gestionnaire vise à battre son indice de référence (MSCI Europe ) sur longue période en investissant principalement sur les plus importantes sociétés des pays de l'Union européenne.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 2,40 % Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié International - allocation mixte	INVESCO MULTI PATRIMOINE E FR0010144618	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
Le compartiment a pour objectif d'offrir à l'investisseur une performance supérieure sur le moyen terme (c'est-à-dire en moyenne annuelle sur une durée observée de 5 ans minimum correspondant à la durée de placement recommandée) à celle de l'indice EONIA augmentée de 300 points de base. Cette sur-performance sera recherchée à travers des investissements dans des OPCVM investissant eux-mêmes en actions ou en obligations, qui présentent donc un risque pour l'investisseur sur un horizon d'investissement plus court.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,5 %, Indirects Fixe 0% Frais de rachat : Directs Fixe 0 %, Indirects Fixe 0% Frais financiers : Directs Maximum 2,27 % TTC, Indirects Maximum 2,5% HT Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Elle est déterminée sur la base des cours de clôture quotidiens.	
Diversifié international - Allocation mixte	INVESCO MULTI STRATÉGIE E FR0010144626	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
Le compartiment a pour objectif de rechercher une performance à moyen/long terme dans le cadre d'une gestion discrétionnaire active d'OPCVM exposés en produits de taux et actions européennes.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 50 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs maximum 2,27 % TTC - Indirects maximum 2,50 % HT Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Diversifié International - gestion flexible	IT PATRIMOINE FR0010147744	IT ASSET MANAGEMENT
Obtenir à moyen terme une rentabilité supérieure à celle des rendements obligataires à 10 ans, avec comme impératif l'objectif de préserver le plus possible les gains acquis. L'objectif recherché se fera à travers la construction d'un portefeuille d'OPCVM.	Durée recommandée : 36 mois Zone géographique : xxxxx Frais d'entrée : Directs Maximum 3 %, Indirects 0% Frais de rachat : Directs Fixe 0 %, Indirects 0% Frais financiers : Directs Maximum 2,392 % TTC, Indirects Maximum 2,00% TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Le calcul de la valeur liquidative se fera chaque jour de bourse de Paris à l'exception des jours fériés au sens de l'article L 222-1 du Code du Travail et/ou de fermeture de la bourse de Paris. Elle sera calculée sur les cours de clôture du jour ouvrable précédent.	
Actions technologies et médias	IT TECHNOLOGIES INVESTISSEMENT FR0000992232	IT ASSET MANAGEMENT SA
Les technologies de l'information sont retenues pour leur potentiel de croissance supérieur aux autres secteurs de l'économie et la possibilité d'y trouver de nombreuses sociétés innovantes et à forte croissance. En se spécialisant dans un secteur au potentiel de croissance supérieur au reste de l'économie, l'objectif de gestion du fonds vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence, le MSCI IT ; cependant, la gestion du fonds est totalement libre, et ne vise pas à répliquer cet indicateur.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,794 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	ITHAQUE C FR0010204115	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées de ces marchés financiers tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Émergentes	IXIS AM EMERGING EUROPE RCE LU0147918923	IXIS ASSET MANAGEMENT
L'objectif d'investissement d'IXIS AM Emerging Europe est d'offrir une croissance du capital à long terme.	Zone géographique : Europe de l'Est Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 2,20 % Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - ZP	IXIS EUROPE AVENIR FR0010231035	IXIS ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion de la SICAV consiste à sur-performer à moyen et long terme les marchés européens en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), qui privilégie les valeurs offrant les meilleures perspectives de croissance.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe du Sud Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,1528 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	IXIS OAKMARK GLOBAL VALUE RC LU0130103400	IXIS ASSET MANAGEMENT
L'objectif d'investissement d'IXIS Oakmark Global Value est d'offrir une croissance du capital à long terme.	Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 2,40 % Nature : SICAV Devise : USD Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Japon	JAPON RENDEMENT (C) FR0010093732	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice TOPIX à moyen terme (3 à 5 ans) assortie d'une volatilité inférieure à celle de l'indice de référence.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 80 % Zone géographique : Japon Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Journalière à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.).	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions Européennes -générales	JPM EUROPE PEA FR0000975138	FUNDQUEST
Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance proche de celle de l'indice MSCI Europe EUR.	<b>Durée recommandée</b> : 24 mois <b>Minimum risque Action</b> : 60 % <b>Zone géographique</b> : Communauté européenne <b>Frais d'entrée</b> : Directs Maximum 5 % <b>Frais de rachat</b> : Directs Fixe 0 % <b>Frais financiers</b> : Directs Maximum 2,00 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.	
Actions françaises - Générales	JPM FRANCE SÉLECTION FR0000443947	FUNDQUEST
Le Fonds a pour objectif la valorisation de ses actifs sur le moyen terme en investissant principalement dans une sélection des meilleures valeurs actions françaises. Son indice de référence est le France CAC 40 dividendes réinvestis.	<b>Durée recommandée</b> : 24 mois <b>Minimum risque Action</b> : 60 % <b>Zone géographique</b> : France <b>Frais d'entrée</b> : Fixe 5,00 % <b>Frais de rachat</b> : Fixe 0,00 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 2,00 % HT <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Mixte capitalisation/distribution <b>Périodicité</b> : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.	
Actions internationales - Générales	JPM STRATÉGIE 100 FR0000443954	FUNDQUEST
La recherche de performance absolue à moyen terme en investissant principalement dans des OPCVM investis en actions internationales.	<b>Durée recommandée</b> : 24 mois <b>Minimum risque Action</b> : 70 % <b>Zone géographique</b> : Monde entier <b>Frais d'entrée</b> : Directs Maximum 5,00 % - Indirects Fixe 0,00 % <b>Frais de rachat</b> : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % <b>Frais financiers</b> : Directs Maximum 2,35 % HT - Indirects Maximum 1,40 % HT <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne	
Actions internationales - générales	JPM STRATEGIE 70 FR0000444002	FUNDQUEST
Le Fonds a pour objectif la recherche de performance absolue à moyen terme par une gestion diversifiée dans des OPCVM actions internationales et obligations internationales.	<b>Durée recommandée</b> : 24 mois <b>Zone géographique</b> : Monde entier <b>Frais d'entrée</b> : Directs Maximum 5 %, Indirects 0% <b>Frais de rachat</b> : Directs Fixe 0 %, Indirects 0% <b>Frais financiers</b> : Directs Maximum 2 % HT, Indirects Maximum 1,30% HT <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Distribution <b>Périodicité</b> : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.	
Actions européennes - Emergentes	JPMORGAN FUNDS EASTERN EUROPE EQUITY A EUR DIS LU0051759099	JP MORGAN AM
L'objectif du compartiment Eastern Europe Equity est de valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement en Europe centrale et de l'Est, y compris en Autriche et en Allemagne. Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs directement sur des marchés des Etats de l'ex-Union soviétique.	<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Zone géographique</b> : Europe de l'Est <b>Frais d'entrée</b> : Fixe 5,00 % <b>Frais de rachat</b> : Fixe 0,50 % <b>Frais financiers</b> : Fixe 1,50 % <b>Nature</b> : SICAV <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Distribution <b>Périodicité</b> : Quotidienne.	
Actions européennes - PMC	JPMORGAN FUNDS EUROPE SMALL CAP A EUR DIS LU0053687074	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des titres de sociétés européennes à faible capitalisation.	<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Zone géographique</b> : Europe <b>Frais d'entrée</b> : Fixe 5,00 % <b>Frais de rachat</b> : Fixe 0,50 % <b>Frais financiers</b> : Fixe 1,50 % <b>Nature</b> : SICAV <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Distribution <b>Périodicité</b> : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	JPMORGAN FUNDS EUROPE STRATEGIC GROWTH A EUR DIS LU0107398538	JP MORGAN AM EUROPE
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille composé de valeurs de croissance européennes.	<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Zone géographique</b> : Europe <b>Frais d'entrée</b> : Maximum 5,00 % <b>Frais de rachat</b> : Maximum 0,50 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 1,50 % TTC <b>Nature</b> : SICAV <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Distribution <b>Périodicité</b> : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - Générales	JPMORGAN FUNDS EUROPE STRATEGIC VALUE A EUR DIS LU0107398884	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille composé de valeurs de rendement (value) européennes.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Fixe 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : EUR Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Distribution
Actions asiatiques - ZP	JPMORGAN FUNDS JF CHINA A USD DIS LU0051755006	JP MORGAN AM
L'objectif de ce fonds est de valoriser le capital sur le long terme.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Chine Frais d'entrée : Fixe 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Périodicité : Tous les jours ouvrables.	Affectation des résultats : Distribution
Actions asiatiques - ZP	JPMORGAN FUNDS JF INDIA A USD CAP LU0210527015	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des valeurs indiennes et dans des sociétés générant la majorité de leur chiffre d'affaires sur le sous-continent indien. Il est possible d'utiliser la Filiale mauricienne, détenue à 100 % par JPMorgan Funds, pour faciliter l'investissement.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Inde Frais d'entrée : Fixe 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Capitalisation
Actions asiatiques - ZP	JPMORGAN FUNDS JF INDIA A USD DIS LU0058908533	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des valeurs indiennes et dans des sociétés générant la majorité de leur chiffre d'affaires sur le sous-continent indien. Il est possible d'utiliser la Filiale mauricienne, détenue à 100 % par JPMorgan Funds, pour faciliter l'investissement.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Inde Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Maximum 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Distribution
Actions Amérique latine	JPMORGAN FUNDS LATIN AMERICA EQUITY A USD DIS LU0053687314	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés d'Amérique latine.	Zone géographique : Amérique latine Frais d'entrée : Fixe 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Distribution
Actions marchés émergents	JPMORGAN FUNDS MIDDLE EAST EQUITY A USD DIS LU0083573666	JP MORGAN AM
Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés du Moyen et du Proche-Orient. En outre, le compartiment pourra investir accessoirement au Maroc et en Tunisie.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Moyen-Orient Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Maximum 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,50 % Nature : SICAV Devise : USD Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Distribution
Diversifié international - Dominante taux	JPMORGAN GLOBAL CAPITAL PRESERVATION FUND (EUR) A CAP LU0070211940	JP MORGAN AM
L'objectif d'investissement du Compartiment est d'atteindre à moyen terme (2 à 3 ans) un rendement plus élevé que celui obtenu avec les instruments du marché monétaire libellés dans la devise de référence.	Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Fixe 1,25 % Nature : SICAV Devise : EUR Périodicité : Quotidienne	Affectation des résultats : Capitalisation

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - Générales	K INVEST EUROPE FR0010057364	KEREN FINANCE SA
Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés des pays de la zone euro, via un investissement en actions des pays de la zone euro de toute capitalisation ou titres assimilés éligibles au PEA.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Fixe 1,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 3,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire, chaque vendredi	
Actions françaises - Générales	K INVEST FRANCE FR0007060850	KEREN FINANCE SA
Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions français, via un investissement en actions françaises de toute capitalisation ou titres assimilés éligibles au PEA.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,40 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire, chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France au sens de l'article L.222-1 du Code de Travail. Dans ce cas, la valorisation est faite le dernier jour ouvré précédent.	
Actions internationales - Générales	LFP ACTIONS NOUVEAUX ENJEUX P FR0010212670	LFP INVESTISSEMENTS
LFP Actions Nouveaux Enjeux recherche une performance supérieure à l'indice MSCI World Euro par une gestion dynamique d'actions de sociétés positionnées sur des thèmes de croissance à long terme, liés à des enjeux fondamentaux du monde contemporain.	Durée recommandée : 36 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France.	
Obligations européennes - TLT	LFP PROTECTAUX FR0010107953	LFP INVESTISSEMENTS
L'objectif de gestion est d'obtenir sur l'horizon de placement une performance significativement positive, en participant à une hausse éventuelle des taux d'intérêts à 10 ans de la zone euro.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Fixe 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,598 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France.	
Actions marchés émergents	MAGELLAN D FR0000292278	COMGEST SA
L'objectif de la gestion de la Sicav est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers de la sélection de titres "stock picking" Le portefeuille est en permanence exposé, à hauteur minimum de 65 % en valeurs orientées sur les marchés boursiers des pays émergents disposant d'une forte croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés, principalement en Asie du Sud-Est, Amérique Latine et Europe. Indicateur de référence : aucun indicateur de référence n'est défini.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Pays émergents Frais d'entrée : Fixe 3,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,75 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions santé et environnement	MERCURE BIOTECH FR0007028063	CCR CHEVRILLON PHILIPPE
Le fonds Mercure Biotech a pour objectif d'obtenir sur trois à cinq années glissantes et hors effets de change, une performance supérieure à celle de l'indice Nasdaq Biotechnology.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Amérique du Nord Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Maximum 3,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions européennes - Émergentes	MÉTROPOLE FRONTIÈRE EUROPE FR0007085808	MÉTROPOLE GESTION
Métropole Frontière Europe a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à la performance de son univers de référence, l'indice Dow Jones STOXX Large (DJS Large).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Europe de l'Est Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - PMC	MÉTROPOLE MIDCAP EURO FR0007078746	MÉTROPOLE GESTION
Métropole Midcap Euro a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice DJ Euro Stoxx Mid.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	MÉTROPOLE SÉLECTION FR0007078811	MÉTROPOLE GESTION
Métropole Sélection a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice DJ STOXX Large.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Dominante taux	MULTISÉLECTION 25 FR0010035824	PATRIMOINES ET SÉLECTIONS
L'objectif de gestion du fonds MULTISELECTION 25 est la recherche d'une performance la moins volatile possible par des investissements via des OPCVM sur les marchés de taux de la zone euro, associée à une prise de risque minimale sur les marchés d'actions internationales. À cet effet, l'OPCVM a pour objectif d'exposer l'actif aux marchés actions dans une limite de 15% à 35%. <b>Référence de marché</b> : du fait de son objectif de gestion et des stratégies pour y parvenir, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP. En effet, les fortes variations d'exposition dans le temps entre placements actions et taux rendent inopérantes toutes comparaisons avec un indice de marché fixe.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 15 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 2,50 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,50 % TTC - Indirects Maximum 2,40 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	MULTISÉLECTION 50 FR0010032565	PATRIMOINES ET SÉLECTIONS
L'objectif de gestion du fonds MULTISELECTION 50 est la recherche d'une performance la moins volatile possible par des investissements via des OPCVM actions intervenant principalement sur marchés européens et nord américains en recherchant une diversification large entre différents secteurs économiques et zones géographiques. A cet effet, l'OPCVM a pour objectif d'exposer l'actif aux marchés actions dans une limite de 35% à 60%. Le solde est investi sur les marchés de taux afin de en limiter le risque action. L'objectif du FCP est d'atteindre une performance de 4%. <b>Référence de marché</b> : du fait de son objectif de gestion et des stratégies pour y parvenir, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 35 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 2,50 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 2,0332 % TTC - Indirects Maximum 2,40 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	MULTISÉLECTION 75 FR0010035857	PATRIMOINES ET SÉLECTIONS
L'objectif de gestion du fonds MULTISELECTION 75 est la recherche d'une performance la moins volatile possible par des investissements via des OPCVM actions intervenant principalement sur marchés européens et nord américains en recherchant une diversification large entre différents secteurs économiques et zones géographiques. A cet effet, l'OPCVM a pour objectif d'exposer l'actif aux marchés actions au minimum à 50%. Le solde est investi sur les marchés de taux afin de réduire le risque action. L'objectif du FCP est d'atteindre une performance de 5%. <b>Référence de marché</b> : du fait de son objectif de gestion et des stratégies pour y parvenir, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 35 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 2,50 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,50 % TTC - Indirects Maximum 2,40 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Obligations européennes - MT	OBLILION EURO MOYEN TERME (C) FR000018921	CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMT
L'objectif de la SICAV consiste à surperformer sur 2 ans l'indice Lehman Brothers Euro Aggregate en sélectionnant parmi les obligations émises en euros, les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 1,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,00 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France	
Actions françaises - PMC	ODDO AVENIR (C) FR0000989899	ODDO ASSET MANAGEMENT
Le Fonds a pour objectif une performance supérieure à celle de l'indice MIDCAC, représentatif des valeurs moyennes françaises. ODDO AVENIR est conseillé pour une durée d'investissement supérieure à deux ans.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % HT Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	ODDO GÉNÉRATION (C) FR000029928	ODDO ASSET MANAGEMENT
L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indice OSF sur la durée de placement supérieure à 5 ans.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	ODYSSÉE (C) FR0007083118	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif du FCP Odysée est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) susceptibles de connaître des changements dans la répartition de leur actionariat tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - générales	ODYSSEE (D) FR0000993800	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif du FCP Odysée est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) susceptibles de connaître des changements dans la répartition de leur actionariat tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Directs Maximum 3,5 % Frais de rachat : Directs Maximum 1 % Frais financiers : Directs Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne, à l'exception des jours fériés, même si la bourse de Paris est ouverte. Dans ce cas, la valorisation est faite le 1er jour de bourse ouvré suivant. Elle est calculée sur les cours de clôture de la bourse de Paris.	
Actions européennes - Générales	OFI CIBLE I FR0000982902	OFI ASSET MANAGEMENT
L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Dow Jones Stoxx 600. Indicateur de référence : les performances sont comparées à l'évolution de l'indice Dow Jones Stoxx 600. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de plus de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone Euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,794 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions Japon	OFI JAPON FR0007497854	OFI ASSET MANAGEMENT
L'objectif d'OFI JAPON est de rechercher la valorisation du capital dans une optique à moyen/long terme, en investissant dans des valeurs mobilières japonaises au travers d'une sélection discrétionnaire de titres en fonction de caractères propres aux entreprises.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Japon Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions asiatiques - ZP	OFI MING FR0007043781	OFI ASSET MANAGEMENT
L'objectif d'OFI MING est de rechercher la valorisation du capital dans une optique à moyen/long terme, en investissant dans les valeurs mobilières émises par des émetteurs qui ont leur siège en République Populaire de Chine, à Hong Kong et à Taiwan, au travers d'une sélection de titres selon la méthode de "stockpicking".	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Chine Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne.	
Actions européennes - Émergentes	OFI RZB EUROPE DE L'EST FR0000978587	OFI ASSET MANAGEMENT
Le fonds OFI RZB Europe de l'Est est un fonds investi en valeurs mobilières des pays de l'Europe Centrale et Europe de l'Est, au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, qui vise à atteindre une performance à long terme moyennant une prise de risque assez élevée (à court terme).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Europe de l'Est Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,632 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions or et matières premières	ORSAY RESSOURCES FR0000431876	ORSAY ASSET MANAGEMENT
Le FCP a pour objectif, au moyen d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières françaises et internationales, d'obtenir une valorisation des capitaux investis au travers de placements réalisés dans le secteur des ressources naturelles et essentiellement dans les secteurs de l'énergie, des métaux industriels, des métaux précieux ou tous secteurs apparentés à ces derniers. <b>Indicateur de référence</b> : du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être fait mention à un indicateur de référence pertinent pour le FCP. De ce fait, l'exposition du FCP aux marchés pourra varier très significativement dans le temps, rendant toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions Amérique du Nord - Générales	PALMARÈS AMERICA A FR0010265660	OFI PALMARÈS
PALMARÈS AMERICA a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille d'OPCVM dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice S&P 500 (en Euros) sur des durées supérieures ou égales à trois ans.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 80 % Zone géographique : États-Unis Frais d'entrée : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 2,00 % TTC - Indirects Maximum 2,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	PATRIMOINE (C) FR0010143545	LOUVRE GESTION
Le FCP a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par son indicateur de référence, le SBF 250. L'indicateur de référence du FCP est le SBF 250, qui est l'indice le plus large de la Bourse de Paris. Composé de 250 valeurs, il se veut représentatif de l'ensemble de l'économie française et a pour vocation de mesurer l'évolution globale du marché des actions à long terme. Il est calculé sur les cours de clôture, dividendes non réinvestis.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 1,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,50 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative de la part est établie chaque jour de Bourse à l'exception des jours fériés légaux en France	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions françaises - PMC	PERFORMANCE AVENIR FR0007082359	FINANCIÈRE DE CHAMPLAIN
Le FCP est un fonds actions qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, l'indice CAC 40, en profitant notamment de la dynamique des petites et moyennes capitalisations. L'indicateur de référence est le CAC 40, indice des 40 plus grandes capitalisations de la bourse de Paris, les dividendes n'étant pas réinvestis.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Minimum risque Action :</b> 60 % <b>Zone géographique :</b> France <b>Frais d'entrée :</b> Fixe 3,00 % <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,99 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> La valeur liquidative est calculée quotidiennement par le service OPCVM de Financière de Champlain à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la place de Paris	
Actions santé et environnement	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT A FR0010086520	FINANCIÈRE DE CHAMPLAIN
Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions européens à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion. Toutefois, l'indice Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis), indice représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone Euro, pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Minimum risque Action :</b> 60 % <b>Zone géographique :</b> Zone Euro <b>Frais d'entrée :</b> Fixe 3,00 % <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,99 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> Quotidienne	
Actions santé et environnement	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL FR0010378562	FINANCIÈRE DE CHAMPLAIN
Le FCP a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui des marchés actions internationaux à moyen long terme, en profitant notamment de la dynamique des valeurs liées à l'environnement.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Minimum risque Action :</b> 60 % <b>Zone géographique :</b> Monde entier <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 3,00 % <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 3,00 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> La valeur liquidative est calculée quotidiennement par le service OPCVM de Financière de Champlain à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la place de Paris	
Actions européennes - Générales	RAYMOND JAMES EUROPE PLUS A FR0010178665	RAYMOND JAMES ASSET MGT INTL
L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice de référence le Dow Jones Stoxx 600. Le Dow Jones Stoxx 600 est un indice ayant pour objectif de fournir une représentation vaste et désormais liquide du marché européen. Cet indice couvre l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni. Il comprend 200 représentants de chacun des indices grandes, moyennes et petites capitalisations. La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicelle, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Minimum risque Action :</b> 90 % <b>Zone géographique :</b> Communauté européenne <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,00 % <b>Frais de rachat :</b> Fixe 0,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,093 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> Quotidienne	
Actions européennes - Générales	RICHELIEU EUROPE FR0000989410	RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE
Richelieu Europe (le FCP) a pour objet de rechercher une performance supérieure à l'indice Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement européennes.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Minimum risque Action :</b> 75 % <b>Zone géographique :</b> Europe <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,00 % <b>Frais de rachat :</b> Maximum 1,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,39 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> Quotidienne	
Diversifié international - Gestion flexible	RICHELIEU ÉVOLUTION FR0007030283	RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE
Richelieu Evolution a pour objet de rechercher une performance supérieure à l'indice Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement européennes en mettant en place une couverture dynamique pour se protéger contre une baisse des marchés actions.	<b>Durée recommandée :</b> 60 mois <b>Zone géographique :</b> Monde entier <b>Frais d'entrée :</b> Maximum 4,00 % <b>Frais de rachat :</b> Maximum 1,00 % <b>Frais financiers :</b> Maximum 2,39 % TTC <b>Nature :</b> FCP <b>Devise :</b> EUR <b>Affectation des résultats :</b> Capitalisation <b>Périodicité :</b> Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
<b>Actions françaises - Générales</b>	<b>RICHELIEU FRANCE</b> FR0007373469	<b>RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE</b>
Richelieu France (le FCP) a pour objet de rechercher une performance supérieure à l'indice CAC 40 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement françaises.		<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Minimum risque Action</b> : 60 % <b>Zone géographique</b> : France <b>Frais d'entrée</b> : Maximum 4,00 % <b>Frais de rachat</b> : Maximum 1,00 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 2,39 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne
<b>Diversifié Europe - Allocation mixte</b>	<b>RICHELIEU PATRIMOINE</b> FR0010297697	<b>RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE</b>
Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs principalement investis en OPCVM gérés par Richelieu Finance Gestion Privée. Le FCP RICHELIEU PATRIMOINE a pour objet de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% de l'indice EURO STOXX 50 (dividendes non réinvestis) et à 50 % de l'indice EONIA, sur la durée de placement recommandée. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.		<b>Durée recommandée</b> : 36 mois <b>Zone géographique</b> : Zone Euro <b>Frais d'entrée</b> : Directs Maximum 4,00 % - Indirects Maximum 1,00 % <b>Frais de rachat</b> : Directs Maximum 1,00 % - Indirects Maximum 1,00 % <b>Frais financiers</b> : Directs Maximum 0,50 % TTC - Indirects Maximum 2,39 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne
<b>Actions françaises - Générales</b>	<b>RICHELIEU SPÉCIAL</b> FR0007045737	<b>RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE</b>
RICHELIEU SPÉCIAL (le FCP) a pour objet de rechercher une performance supérieure à l'indice CAC 40 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement françaises, sélectionnées parmi les sociétés sous-évaluées pouvant faire l'objet d'une opération financière, quelle que soit sa nature.		<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Minimum risque Action</b> : 60 % <b>Zone géographique</b> : France <b>Frais d'entrée</b> : Maximum 4,00 % <b>Frais de rachat</b> : Maximum 1,00 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 2,39 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne
<b>Diversifié Europe - Dominante taux</b>	<b>RICHELIEU VALEUR</b> FR0007079355	<b>RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVÉE</b>
Richelieu Valeur a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indice EONIA (indicateur de référence du marché monétaire) en optimisant le couple rendement/risque par le biais d'une participation sur les marchés actions. Pour atteindre cet objectif la gestion sélectionnera principalement des instruments monétaires (OPCVM monétaires de droit français ou européens coordonnés et des titres de créance français et internationaux) et dynamisera leur performance en investissant à hauteur de 25 % maximum dans des actions et obligations françaises, européennes et internationales directement ou via des OPCVM.		<b>Durée recommandée</b> : 24 mois <b>Zone géographique</b> : Zone Euro <b>Frais d'entrée</b> : Directs Maximum 2,00 % - Indirects Maximum 1,00 % <b>Frais de rachat</b> : Directs Maximum 1,00 % - Indirects Maximum 1,00 % <b>Frais financiers</b> : Directs Maximum 1,19 % TTC - Indirects Maximum 2,39 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne
<b>Actions européennes - Générales</b>	<b>ROUVIER EUROPE</b> FR0007084066	<b>ROUVIER ASSOCIÉS</b>
ROUVIER EUROPE est un fonds qui cherche, sur une période supérieure à cinq ans, à réaliser une performance supérieure à celle des principales bourses européennes, représentées par l'indice MSCI Europe net Index.		<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Minimum risque Action</b> : 75 % <b>Zone géographique</b> : Europe <b>Frais d'entrée</b> : Maximum 2,00 % <b>Frais de rachat</b> : Fixe 0,00 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 1,80 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le vendredi, exceptés les jours fériés légaux, même si la bourse de référence est ouverte, où, dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré qui suit. Le calendrier boursier de référence étant celui de la Bourse de Paris
<b>Diversifié international - Allocation mixte</b>	<b>ROUVIER VALEURS</b> FR0000401374	<b>ROUVIER ASSOCIÉS</b>
ROUVIER VALEURS est un fonds qui cherche, sur une période supérieure à cinq ans, à réaliser une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celle des principales bourses mondiales (essentiellement bourses des pays de l'OCDE). <b>Indicateur de référence</b> : l'indice MSCI World libellé en euros est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de cette performance. L'indice MSCI World est l'indice des 23 principaux marchés actions dans le monde, dividendes nets d'impôts réinvestis.		<b>Durée recommandée</b> : 60 mois <b>Zone géographique</b> : Monde entier <b>Frais d'entrée</b> : Maximum 2,00 % <b>Frais de rachat</b> : Fixe 0,00 % <b>Frais financiers</b> : Maximum 1,80 % TTC <b>Nature</b> : FCP <b>Devise</b> : EUR <b>Affectation des résultats</b> : Capitalisation <b>Périodicité</b> : Quotidienne

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions françaises - Générales	ROYALE C.A.O. FR0010264796	PRIGEST SA
L'objectif est de dégager une performance à long terme supérieure à celle de l'indice CAC40, avec une amplitude de variation plus faible que celle de l'indice.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 1,196 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi, sur la base des cours de fermeture de la Bourse de Paris, chez le délégué de la gestion administrative et comptable (ODDO AM)	
Diversifié international - Allocation mixte	RP SÉLECTION CARTE BLANCHE FR0007448006	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds RP Sélection Carte Blanche est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales. Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de référence et peut investir dans l'ensemble de valeurs cotées sur les places financières internationales.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	RP SÉLECTION EUROPE FR0007078886	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds RP Sélection Europe est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales de capitalisation de toute importance (actions Communauté Européenne : 75% minimum).	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	RP SÉLECTION FRANCE FR0007013115	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds RP Sélection France est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales (actions françaises : 75% minimum).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Allocation mixte	RP SÉLECTION INTERNATIONALE FR0007371281	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds RP Sélection Internationale est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales (actions françaises : 50 % minimum).	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	RP SÉLECTION MID CAP FR0007052923	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds RP SÉLECTION MID CAP est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital par des investissements en valeurs internationales de faible et moyenne capitalisation (actions françaises : 60% minimum).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Obligations convertibles Europe	SAINT-HONORÉ CONVERTIBLES FR0010204552	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
Le FCP a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme (3 à 5 ans). L'actif du FCP est essentiellement mais non exclusivement investi en obligations convertibles ou échangeables de la zone Euro. Le FCP recherche l'optimisation du couple performance/risque sur la période indiquée, en diversifiant ses sources de gain : sous-jacent, secteur, coupon, émetteur, taux, devise, via une analyse systématique des différentes expositions.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Fixe 1,20 % Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Diversifié International- allocation mixte	SAINT-HONORE EQUILIBRE FR0007007802	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
Le FCP a pour objectif de réaliser, à moyen terme (3 à 5 ans), une surperformance par rapport à l'indice composite constitué : - du MSCI EDI 3-5 ans pour 50% - et du MSCI AC Monde Free exprimé en euros pour 50%.		Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,5 %, Indirects Fixe 0% Frais de rachat : Directs Fixe 0 %, Indirects Fixe 0 % Frais financiers : Directs Maximum 1,3 % TTC, Indirects Maximum 1,80% TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions européennes - PMC	SAINT-HONORÉ EUROPE MIDCAPS FR0010177998	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
La gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés de moyenne capitalisation en Europe. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,60 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Diversifié international - Dominante taux	SAINT-HONORÉ PRUDENCE FR0007007828	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
Le FCP a pour objectif de réaliser, à moyen terme (3 à 5 ans), une surperformance par rapport à l'indice composite constitué : - du MSCI EMU Sovereign 3-5 ans pour 80% - et du MSCI AC World exprimé en euro pour 20%.		Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,50 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,00 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Obligations haut rendement	SAINT-HONORÉ SIGNATURES PLUS FR0010172783	RFS GESTION
L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indice Euro High Yield Constrained index. Pour ce faire, il sera recherché sur le portefeuille à base obligataire un complément de rémunération par une gestion active du risque crédit et du risque de taux.		Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,20 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne
Actions technologies et médias	SAINT-HONORÉ TECHNO MÉDIA FR0010148940	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
La gestion du Fonds vise à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 8 ans, dans des sociétés essentiellement actives dans les domaines de la technologie de l'information, la communication et les nouveaux médias, et, en particulier, les services et les équipements liés aux télécommunications (y compris internet), au câble et à la télévision. L'objectif de gestion est de surperformer l'indicateur de référence : M.S.C.I. Information Technology (niveau 1), exprimé en Euro.		Durée recommandée : 96 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Mixte capitalisation/distribution Périodicité : Quotidienne
Actions françaises - Générales	SÉLECTION ACTION RENDEMENT FR0010083634	SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GESTION DE PATRIMOINE
Le fonds Sélection Action Rendement recherche une progression régulière de ses actifs et la distribution d'un dividende annuel élevé, en investissant dans des valeurs françaises à fort rendement et à faible volatilité. Le fonds recherche une performance absolue. Il n'est lié à aucun benchmark ou indice de place et peut investir dans l'ensemble des valeurs françaises cotées à la bourse de Paris.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Fixe 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions internationales - Générales	SEXTANT AUTOUR DU MONDE A FR0010286021	AMIRAL GESTION
SEXTANT AUTOUR DU MONDE est un fonds dynamique recherchant à optimiser la performance à travers une sélection de titres en dehors de la zone euro et, à défaut d'opportunité, au sein de la zone euro, et ce sans référence à un indice.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 2,00 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,40 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : hebdomadaire chaque vendredi	
Diversifié international - Dominante taux	SH MULTIGEST RENDEMENT C FR0007050794	EDMOND ROTHSCHILD MULTI MNGT
La gestion s'efforcera, sans benchmark, de faire progresser la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée en limitant au maximum les moins-values sur des périodes courtes. L'objectif est de battre le rendement d'un placement sans risque (TEC 10). Pour ce faire, la sélection des O.P.C.V.M., qu'ils soient de taux, d'actions ou d'obligations convertibles, privilégiera le dividende et le rendement du portefeuille.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Fixe 4,50 % - Indirects Fixe 0,50 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 1,40 % TTC - Indirects Maximum 2,20 % HT Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - Générales	STATE STREET ACTIONS EUROLAND (C) FR0000026585	STATE STREET GLOBAL ADVISORS
	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 90 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Fixe 2,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,897 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Chaque jour de bourse	
Long/Short Equity	SWAN ALTERNATIF LONG/SHORT ACT FR0007027529	SWAN CAPITAL MANAGEMENT
SWAN ALTERNATIF LONG SHORT ACTIONS a pour objectif de réaliser des performances non corrélées avec les classes d'actifs traditionnelles. L'objectif du Fonds Commun de Placement est de réaliser une performance supérieure à EONIA +200 bp avec une volatilité inférieure à 8 (La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif à tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil).	Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 5 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Directs Maximum 1,60 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 2,10 % TTC - Indirects Maximum 3,50 % TTC Nature : ARIA ALTN Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire, le vendredi, sauf jours de bourse fériés légaux en France, auxquels cas la valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse ouvert de la semaine	
Multi-stratégies	SWAN MULTI GESTION ALTERNATIF FR0010416131	SWAN CAPITAL MANAGEMENT
SWAN MULTIGESTION ALTERNATIF a pour objectif de réaliser des performances non corrélées avec les classes d'actifs traditionnelles. L'objectif du Fonds Commun de Placement est de réaliser une performance supérieure à EONIA + 100 bp avec une volatilité inférieure à 4. (La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif à tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil.)	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Directs Maximum 2,50 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Maximum 0,50 % Frais financiers : Directs Maximum 1,60 % TTC - Indirects Maximum 3,50 % TTC Nature : ARIA ALTN Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire, le vendredi, sauf jours de bourse fériés légaux en France, auxquels cas la valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse ouvert de la semaine	
Diversifié Europe - Dominante taux	SYCOMORE L/S CONSERVATIVE A FR0010231175	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
L'objectif est de réaliser une performance annualisée supérieure à 4% sans exposer à plus de 30% l'actif du portefeuille aux variations générales des marchés d'actions, le risque spécifique aux valeurs sélectionnées en portefeuille représentant quant à lui de 75% à 100% de l'actif. <b>Indicateur de référence</b> : aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier. En revanche, l'objectif d'une performance annuelle nette de 4 % retenu peut servir à cette appréciation, sachant qu'il correspond à la performance moyenne sur longue période d'une allocation 30 % actions et 70 % produits de taux.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 0,90 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Diversifié International - gestion flexible	SYCOMORE PATRIMOINE FR0007078589	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
L'objectif est de réaliser sur un horizon de placement de douze (12) mois glissants une performance supérieure à l'indice de référence Eonia + 0.05%, tout en limitant l'exposition au risque actions à 50% de l'actif du portefeuille.	Durée recommandée : 12 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 5 %, Indirects Fixe 0% Frais de rachat : Directs Fixe 0 %, Indirects Fixe 0% Frais financiers : Directs Maximum 0,90 % TTC, Indirects Maximum 3,00% TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1) sur la base des cours de clôture de la veille (J).	
Actions européennes - Générales	SYCOMORE TWENTY R FR0010117093	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
L'objectif est de battre le marché des actions sur le long terme et de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence DJ Euro Stoxx Total Return, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Épargne en Actions.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1) sur la base des cours de clôture de la veille (J)	
Actions internationales - Générales	SYNERGIE SÉLECTION ÉVOLUTIVE FR0010225144	ROTHSCHILD & CIE GESTION
Synergie Sélection Evolutive a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de la moyenne des performances des OPCVM de la catégorie «Actions internationales» (indicateur FRA OPC 03 Actions Internationales).	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Directs Maximum 4,75 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 1,75 % TTC - Indirects Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions européennes - PMC	SYNERGY SMALLER CIES A FR0010376343	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
L'objectif est de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence DJ Euro Stoxx Small, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Épargne en Actions.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Maximum 5,00 % Frais de rachat : Maximum 3,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	TALENTS FR0007062567	AXA INVESTMENT MANAGERS
L'objectif du FCP est la recherche d'une performance positive à long terme, à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées à travers le monde et sélectionnées, en particulier, au regard des qualités et de l'expérience de leur dirigeant.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,50 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Diversifié international - Gestion flexible	THIRIET PATRIMOINE (C) FR0000937435	THIRIET GESTION
La SICAV a pour objectif une valorisation du capital investi par une gestion active sur les marchés actions et obligations, principalement européens.	Durée recommandée : 60 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 2,25 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions françaises - Générales	TOCQUEVILLE DIVIDENDE (C) FR0000974503	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif du FCP Tocqueville Dividende est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende important tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille		Durée recommandée : 24 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions européennes - Générales	TOCQUEVILLE DIVIDENDE EUROPE (C) FR0010262956	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif du FCP Tocqueville Dividende Europe est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens distribuant un dividende important tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Europe Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions européennes - Générales	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE FR0007371562	TOCQUEVILLE FINANCE SA
L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. <b>Indicateur de référence :</b> le FCP Tocqueville Value Europe répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice, secteur d'activité. Il n'est donc pas soumis à un indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice MSCI Europe (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé avec les dividendes réinvestis.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : Communauté européenne Frais d'entrée : Maximum 3,50 % Frais de rachat : Maximum 1,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions françaises - Générales	TRICOLORE (C) FR0010176487	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
La gestion du FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 75 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,80 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne
Actions françaises - Générales	TRICOLORE RENDEMENT (C) FR0007028576	EDMOND DE ROTHSCHILD AM SA
La gestion du FCP, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement.		Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 100 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 4,50 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,70 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Chaque jour à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.)

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Actions françaises - PMC	TRUSTEAM GARP FR0007066725	TRUSTEAM FINANCE SCA
Trusteam GARP est constitué principalement d'actions françaises, avec une diversification sur les valeurs européennes. L'objectif de gestion est de valoriser le capital à long terme au travers d'investissements sélectionnés parmi les valeurs de moyenne capitalisation françaises et européennes et d'obtenir une performance supérieure à celle des grandes valeurs françaises ou européennes. La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice SBF 250, indice actions de la bourse de Paris regroupant les 250 plus fortes capitalisations boursières françaises. Cet indice est calculé tous les jours en euro. Nous l'utilisons sur la base des cours de clôture. Les dividendes ne sont pas réinvestis. Le fonds n'est pas indiciel, cet indicateur ne constitue qu'une comparaison de performance à posteriori.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : Quotidienne	
Actions internationales - Générales	VALEUR INTRINSÈQUE FR0000979221	PASTEL & ASSOCIÉS SA
Le FCP VALEUR INTRINSÈQUE cherche à réaliser une performance absolue à long terme, au moyen d'une gestion fondamentale et non benchmarkée en investissant principalement en actions. Le F.C.P. Valeur Intrinsèque ne comporte aucune garantie de performance.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Maximum 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,95 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - Générales	VALFRANCE FR0000973711	PRIGEST SA
VALFRANCE est un fonds dynamique dont l'objectif est la recherche d'une performance liée au marché des actions françaises. <b>Indicateur de référence</b> : le style de gestion est discrétionnaire, et la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence ; le gérant utilisera cependant le CAC 40 comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. Le CAC 40 est l'indice représentatif des 40 principales actions cotées à Paris.	Durée recommandée : 24 mois Zone géographique : France Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,00 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Distribution Périodicité : la valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi, sur la base des cours d'ouverture de la bourse de Paris, chez le délégataire de la gestion administrative et comptable (ODDO AM).	
Actions Amérique du Nord - Générales	VECTEUR AMÉRIQUE FR0007083837	RAYMOND JAMES ASSET MGT INTL
L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice de référence le S&P 500 index, converti en euros.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 90 % Zone géographique : Amérique du Nord Frais d'entrée : Maximum 4,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 2,392 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Trésorerie régulière	VÉGA COURT TERME FR0000294126	LA COMPAGNIE 1818 - GESTION
L'OPCVM est nourricier de l'OPCVM Absolu Véga. L'objectif de gestion de la Sicav est identique à celui de l'OPCVM maître à savoir battre l'indice Eonia. Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de l'impact de ses frais de gestion propres.	Zone géographique : Zone Euro Frais d'entrée : Directs Maximum 1,00 % - Indirects Maximum 1,00 % Frais de rachat : Directs Fixe 0,00 % - Indirects Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs Maximum 0,4784 % TTC - Indirects Maximum 0,1794 % TTC Nature : SICAV Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	
Actions françaises - PMC	VENDOME SÉLECTION FR0007371729	GESTION PRIVÉE INDOSUEZ
Le fonds a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice CAC Mid 100, en investissant de manière dynamique essentiellement en actions de sociétés de petite et moyenne capitalisations boursières françaises.	Durée recommandée : 60 mois Minimum risque Action : 60 % Zone géographique : France Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Maximum 1,60 % TTC Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Quotidienne	

CLASSIFICATION	NOM et CODE ISIN	GÉRANT
Multi Stratégies	VP ALTERNATIF FR0010215244	VP FINANCE GESTION

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM ou fonds investissement. L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'EONIA pour la durée de placement recommandée en sélectionnant des OPCVM ou fonds d'investissement qui mettent en oeuvre diverses stratégies de gestion alternative. Le gérant du FCP visera à obtenir une volatilité inférieure à 10 % sur 12 mois glissants.

**Zone géographique :** Monde entier  
**Frais d'entrée :** Maximum 4,5 %  
**Frais de rachat :** Fixe 0 %  
**Frais financiers :** Maximum 2,5% TTC  
**Nature :** ARIA ALTN **Devise :** EUR **Affectation des résultats :** Capitalisation  
**Périodicité :** Hebdomadaire

Société Civile Immobilière	PHILOSOPHALE	UFG
----------------------------	--------------	-----

**Forme juridique :** Société civile immobilière de droit français à capital variable.

**Caractéristiques :** support composé majoritairement de parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et éventuellement d'autres catégories d'actifs (immeubles, valeurs mobilières).

**Objectif de gestion :** la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise, susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière, et plus particulièrement de parts de sociétés civiles de placement immobilier. Dans l'attente de leur investissement, les disponibilités seront placées notamment dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières monétaires ou équivalents.

L'actif immobilier de la SCI PHILOSOPHALE est composé et valorisé de la manière suivante : immeubles acquis en direct, à leur valeur d'expertise ; immobilier coté (société foncières), à leur cotation ; SICAV immobilières, à leur valeur liquidative ; SCPI, à leur valeur de réalisation.

## RÈGLES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES ARIA «FONDS À RÈGLES D'INVESTISSEMENT ALLÉGÉES»

Dans le cadre du décret n° 2005-875 paru le 25 juillet 2005 portant modification des dispositions du Code des Assurances relatives aux règles de dispersion pour la représentation des engagements réglementés et aux règles d'investissement des contrats se référant à des unités de compte, l'article R.131-1 traitant des investissements en unités de compte a été modifié afin de tenir compte des nouvelles catégories d'OPCVM issues de la loi de sécurité financière du 1er août 2003.

La gestion alternative est une stratégie ayant un objectif de rendement absolu et décorrélé des indices de marché : elle peut être mise en œuvre au travers d'OPCVM relevant de deux catégories distinctes :

- OPCVM ARIA 1 et 2 qui bénéficient de règles de dispersion dérogatoires par rapport aux OPCVM traditionnels et/ou qui peuvent mettre en œuvre des stratégies à effets de levier importants sans contrainte en terme de risque de contrepartie,
- OPCVM ARIA 3 investissant dans des fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives.

## GARANTIE DE FIDÉLITÉ

Les supports et profils proposés dans le cadre de la gestion financière sont choisis pour la valorisation des contributions à la garantie de fidélité. La sélection et la répartition ne peuvent être modifiées pendant toute la période de fidélité. Les supports de fidélité proposés au contrat sont, au choix :

CLASSIFICATION	NOM	GERANT
Diversifié International - Allocation mixte	NORTIA SÉLECTION FR0007478714	CCR GESTION
<p>Le gérant aura la faculté d'intervenir de façon marginale sur le marché des actions françaises. Le choix du gestionnaire se portera sur des OPCVM ayant une gestion dynamique. Le portefeuille sera essentiellement composé par des OPCVM de droit français ou coordonnés. Les OPCVM choisis seront des OPCVM monétaires, des OPCVM d'obligations et autres titres de créances français et internationaux, des OPCVM actions ou diversifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le fonds peut détenir plus de 50 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou coordonnés.</li><li>- Le fonds peut investir en OPCVM de fonds alternatifs dans la limite de 10 % maximum.</li><li>- Le fonds comporte un risque de change pour les porteurs de parts.</li></ul>	<p>Durée recommandée : 6 mois Zone géographique : Monde entier Frais d'entrée : Fixe 3,00 % Frais de rachat : Fixe 0,00 % Frais financiers : Directs 2,00 % HT - Indirects 2,00 % HT Nature : FCP Devise : EUR Affectation des résultats : Capitalisation Périodicité : Hebdomadaire</p>	

## DESCRIPTION DES PROFILS DE GESTION

Les profils proposés au contrat sont, au choix :

### PROFIL INTERNATIONAL FLEXIBLE 60 :

Ce profil de gestion permet de rechercher une forte valorisation sur le long terme (8 ans), tout en réduisant le risque sur moyenne période. L'épargne sera répartie de façon sensiblement égale entre OPCVM obligataires et monétaires d'une part et OPCVM actions d'autre part, avec des possibilités de rééquilibrage ou de changement de pondération en fonction de l'évolution des supports et des marchés.

### PROFIL EUROPE 70 :

Le profil de gestion a pour objectif de répartir les investissements des souscripteurs sur plusieurs OPCVM investis principalement sur le marché actions françaises, avec une légère diversification sur les marchés actions européens. Certains de ces OPCVM utilisent des instruments financiers permettant de réduire leur volatilité par rapport au marché actions françaises.

Les supports retenus dans le cadre de ce profil de gestion sont tous des OPCVM classifiés "Actions PEA", individuellement éligibles au PEA.

### PROFIL INTERNATIONAL FLEXIBLE 100 :

L'objectif de ce profil est de saisir les opportunités du marché pour valoriser l'épargne gérée. L'épargne sera répartie principalement sur des supports actions. La volatilité de ce profil est forte

### PROFIL EUROPE 100 :

Le présent profil de gestion a pour objectif de répartir les investissements des souscripteurs sur plusieurs OPCVM investis jusqu'à 100 % sur le marché actions françaises. Il présente une forte exposition au risque action et une volatilité proche de celle de l'indice CAC 40. Les supports retenus dans le cadre de ce profil de gestion sont tous des OPCVM classifiés "Actions PEA", individuellement éligibles au PEA.

Le souscripteur reconnaît avoir été informé que l'épargne gérée sous profil ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - 14, rue Roquépine - 75379 PARIS cedex 08  
S.A. au capital de 73 413 150 euros - R.C.S. PARIS B 313 689 713  
Entreprise régie par le Code des Assurances